Le lien des chercheurs cévenols

font vive

n° 139
revue trimestrielle
octobre/décembre 2004

A propos de "Languedoc"

Maisons à pans de bois de Saint-Ambroix

Cazals, terren, crote et ault basti

La révolte des Camisards en Uzège méridienne (Sanilhac, 1703)
II - La révolte dans sa violence

Heurs et malheurs d'un instituteur cévenol

Statistique des opinions religieuses à Saint-Hippolyte en 1689

ISSN 0335-6264 - Prix : 6 €

Lien des Chercheurs Cévenols
L.C.C. – Font Vive

(Association créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs
Jean PELLET († 1990)
Pierre RICHARD († 1968)
Jean-François BRETON († 1985)
Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Siège social : 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Rédacteur en chef : Gérard CAILLAT
Trésorier : François ANCELIN
Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction
G. Caillat - J. Castan - C. Crosnier - M.L. Dumas - D. Dupraz
J.- B. Elzière - N. Faucherre - C. Gay-Petit - F. Girard
G. Liotard - J.- G. Pieters - M.C. Pontier
P. Rolland - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :
Gérard CAILLAT - 2 rue Dagobert - 30900 Nîmes.

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord préalable de la Rédaction.
Directeur de la publication : Gérard CAILLAT
C.P.P.A.P.: n° 1105 G 80144
Imprimé par JS Graphique S.R.I.G. – 26000 Valence.

Adhésion à LCC-Font Vive - cotisation annuelle
Ordinaire (hors abonnement au bulletin) : ..... **5 €**
De soutien (hors abonnement au bulletin) : ..... **8 €**
Abonnement au bulletin
Abonnement seul (personnes morales) : ..... **21 €**
Tarif réduit (réservé aux adhérents LCC) : ..... **19 €**

Versement, par chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), libellé à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, adressé au Trésorier :
F. ANCELIN - 323, av. Boutonnet - 34400 Saint-Christol.

Secrétariat – Courrier

A. CLAVEIROLE - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence

e-mail : lccevenols@wanadoo.fr
Site Internet : http//www.cevenols.com

dans nos prochains numéros...

- J.-P. Tardieu : L'époque des Camisards à Sanilhac, **3** - La répression.
- J.-G. Pieters : Conversion des mesures d'Ancien Régime.
- J. Benoit : Contestation autour d'un inventaire après décès (1748).

En couverture – Le château du Brisis (Photo Reine Duigou)

Sommaire

A propos de Languedoc,
par P.A. CLÉMENT 1
Nouvelles du secrétariat 2
Maisons à pans de bois à Saint-Ambroix,
par Jean-Gabriel PIETERS 3
La vraie nature des constructions révélée par les Arpentements du XVIème siècle : *cazals, terren,…*
par Jean CASTAN 5
La révolte des camisards en Uzège méridienne (Sanilhac 1703) – **2.** La révolte dans sa violence,
par Jean-Paul TARDIEU 9
Rendons à Vénus…
par P.A. CLÉMENT 14
Heurs et malheurs d'un instituteur cévenol;
par André CLAVEIROLE 15
Statistiques des opinions religieuses à St-Hippolyte en 1689,
par Pierre ROLLAND 21
Questions/Réponses 23
Compte rendu des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du LCC – Anduze (août 2004) 25

A propos de Languedoc

L'arrivée d'une nouvelle équipe aux commandes de la Région Languedoc-Roussillon s'est traduite, en particulier, par le projet de reprendre l'ancien nom de Septimanie.

Le débat a pris tout de suite une tournure politique et la question a suscité de vives polémiques qui ont eu l'inconvénient de faire oublier le contexte historique.

Je suis persuadé que l'un des rôles du L.C.C. est de replacer la controverse sur le plan objectif, loin de toute analyse partisane.

Ce que l'on ignore – ou que l'on feint d'ignorer – se situe au niveau de l'apparition du nom de Languedoc qui remonte seulement au XIVème siècle. Le premier a avoir élaboré une synthèse n'est autre que le florentin Dante Alighieri (1265-1307). Homme politique, poète et philosophe, l'auteur de la *Divine Comédie* a été également un théoricien de la linguistique.

Dans sa *De Vulgari eloquencia* (1303-1307) il identifie trois grands rameaux des parlers romans issus du latin :

– **la langue d'oïl** pour le nord de la France;
– **la langue d'oc** ou *lingua d'oca* pour le sud de la France;
– **la langue du si** pour l'Italie et la péninsule ibérique.

L'expression langue d'oc prendra le pas sur l'appellation plus ancienne **occitanie**, mais avec un sens plus restreint sur le plan géographique. Alors que l'occitanie recouvrait tous les pays situés au sud de la Loire, la langue d'oc désignera peu à peu uniquement les diocèses relevant de l'archevêque de Toulouse et ceux relevant de l'archevêque de Narbonne, zone qui correspond approximativement l'ancienne Septimanie wisigothique.

De cette première analyse il ressort que l'étiquette Langudoc médiéval ne peut être employée qu'après 1300. On peut donc s'étonner qu'une historienne de référence comme Claudie Duhamel-Amado ait sous-titré sa thèse sur la genèse des lignages méridionaux[*] *« L'aristocratie **languedocienne** du Xème au XIIème siècle ».*

L'autre remarque préoccupante concerne la région qui s'étend entre Hérault et Rhône. L'enquête que je mène sur le terrain depuis 60 ans m'a confirmé que *oui* s'y disait ***oï*** et non pas ***ô*** comme dans le Biterrois et la Provence.

On peut se poser la question de savoir s'il s'agit d'une enclave du *oïl* sur les bords de la Méditerranée ou s'il s'agit d'un phénomène linguistique lié à l'annexion par le Royaume de France.

Ces interrogations n'étant pas près d'être résolues, je suggère que les adhérents du *Lien* mènent leur propre enquête. D'une part il serait urgent d'interroger autour d'eux les occitanophones d'origine. D'autre part pour ceux qui surfent sur des textes des XIème et XIIème siècles, il serait intéressant de relever systématiquement les graphies du *oui* (*o, oï, oc,…*) et les apparitions des termes *occitania* et *lingua d'oca*.

Il s'agit certes d'un travail de longue haleine, mais il permettra d'y voir plus clair dans un domaine inexploré jusqu'à maintenant.

Pierre A. CLÉMENT

[*] Tome I - CNRS, Université de Toulouse Le Mirail, 2001, 334 p. 33,54 €.
Le tome II est impatiemment attendu.

Nouvelles du Secrétariat

Allègement des travaux d'édition

Au cours des sept années écoulées, le secrétariat a réalisé la composition et la mise en pages de 28 numéros du *Lien*, représentant 760 pages imprimées.

Au fil des ans – et l'âge avançant ! – ce travail constituait pour votre secrétaire une charge de plus en plus lourde. Aussi devenait-il urgent de trouver une solution de remplacement, seule capable d'assurer l'avenir et la pérennité de la revue, c'est-à-dire aussi celle de notre association.

Le Comité de Rédaction a donc décidé de confier à notre imprimeur à partir de janvier 2005 la mise en page du *Lien*. Effet collatéral : LCC ne peut plus accepter des auteurs des articles manuscrits ou seulement dactylographiés mais uniquement des textes sous forme informatisée.

Le numéro 139 du *Lien*, que vous avez entre les mains, est donc le dernier à être entièrement «fabriqué» par le secrétariat.

Gérard CAILLAT, qui prend en main la Rédaction du *Lien*, peut être assuré de trouver auprès du secrétariat les mêmes excellents et fructueux contacts que nous entretenions avec Pierre CLÉMENT.

Nous sommes persuadés que la nouvelle organisation consolidera et améliorera le contenu et la présentation de la revue.

Bon vent au *Lien* !

Notez sur votre carnet d'adresses

Comme suite aux récentes décisions du Bureau, avalisées par la dernière Assemblée générale, nous vous rappelons les adresses suivantes :

Président
Pierre-Albert CLÉMENT
B.P. n° 1 - 30350 Canaules

Articles à paraître dans le Lien
Gérard CAILLAT - Rédacteur en chef
2 rue Dagobert - 30900 Nîmes
courriel : caillatg@aol.com

Adhésion à LCC et abonnement au Lien
François ANCELIN - Trésorier
323 avenue Boutonnet - 34400 Saint-Christol
courriel : francelin@club-internet.fr

Secrétariat
André CLAVEIROLE
120 avenue Victor-Hugo - 26000 Valence
courriel : lccevenols@wanadoo.fr

Commandes de Hors série et CDs
(accompagnées de leur règlement)
Gérard DELEUZE
Ancienne route de Saint-Ambroix - 30960 Les Mages
courriel : gerard.deleuze@laposte.fr

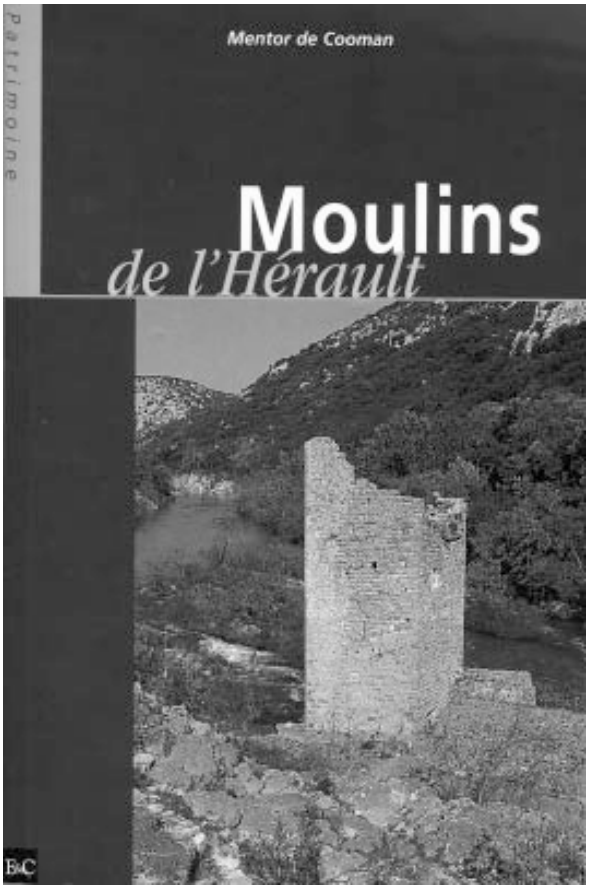

Moulins de l'Hérault

par Mentor de Cooman

Éd. Études & Communication – Esparon 30120 Le Vigan, 2004
16 x 24 cm, 160 p. (dont 16 en couleurs), prix : 19,90 €

Cet éditeur régional mériterait d'être mieux connu. Il vient de mettre à son catalogue un ouvrage entièrement consacré aux moulins situés sur le cours inférieur de l'Hérault, entre Ganges et Agde.

Après une introduction générale sur l'histoire des moulins, dont l'existence est attestée en Languedoc dès le IXe siècle, M. de COOMAN explique brièvement le role économique de ces installations et leurs mutations technologiques à travers les siècles. Il consacre au passage un important développement à l'architecture des moulins fortifiés.

Le corps de l'ouvrage est consacré à la localisation et la description détaillée d'une vingtaine de moulins, accompagnées de nombreuses illustrations (cartes, schémas, dessins, photos du XIXe siècle).

Basé sur des études – souvent inédites – réalisées à l'initiative de l'association *Arts et Traditions Rurales,* l'ensemble de ces monographies constitue un échantillonnage particulièrement représentatif de constructions dont il ne subsiste parfois que de pauvres vestiges.

De copieuses Annexes reproduisent des textes tirés d'archives couvrant la période du XVIe au XIXe siècle.

Un seul regret : pourquoi avoir composé l'ouvrage dans d'aussi petits caractères ? Sans doute par raison d'économie; mais alors il eut été préférable d'augmenter le nombre de pages, quitte à abandonner la couleur là où elle n'apporte pas grand chose comme dans l'*Inventaire des moulins du Département de l'Hérault* de 1862.

Maisons à pans de bois à Saint-Ambroix

par Jean-Gabriel PIETERS

Saint Ambroix – Printemps 1789

Réparation de la façade d'une maison donnant sur la place du Marché, à l'entrée de la rue de la Boucherie : "Deux particuliers possédant sur la place publique deux maisons contiguës, dont la façade est soutenue par des arceaux en charpente, sont dans l'intention de reconstruire ces édifices qui menacent ruine par vétusté".

S'agissant de travaux sur la voie publique, il faut obtenir une autorisation; les propriétaires, un négociant en tissus et un teinturier, s'engagent à conserver rigoureusement le même alignement et à construire en pierre de taille les arceaux qui jusqu'alors n'étaient qu'en bois :

A monsieur le petit voyer de la ville de S^t^ Ambroix délégué par nos Seigneurs le président trésoriez grands voyers de France, directeur généraux des finances intendant des domaines de la généralité de Montpellier et des gabelles du Languedoc.

Supplie humblement…

disant qu'il occupe tout près de la place publique de cette ville une maison luy appartenant et qu'y se trouve actuellement dans un état de vétusté et comme il est dans l'intention de faire démolir et reconstruire lad façade il a recours à ce qu'il vous plaise, en conformité du règlement du mois de juillet 1729 et de celui du 24^e^ juillet 1741, luy permettre de réparer lad façade sur des arceaux qu'il établira sur les mêmes points et dans le même alignement des colonnes quy existent actuellement sans entendre faire aucun avancement ny saillie,

et ferez justice.

M. Rédarès "petit voyer" de Saint-Ambroix, n'étant pas habilité à donner l'autorisation de faire ces travaux, va s'adresser au "grand voyer" de Montpellier *alias* "Président Trésorier, grand voyer de France, directeur général des finances, intendant des domaines de la généralité de Montpellier et des gabelles du Languedoc" :

Soit communiqué au Substitut de M. le Procureur du Roy au bureau des finances, ce 14 mai 1789.

[signé :] *Rédarès Petit voyer*

En effet, en vue d'obtenir satisfaction, M. Rédarès demande l'appui de M. Fargon "Procureur du Roy au Bureau des finances et en son absence à M. son substitut" [Champetier]. Dans sa lettre du 28 avril 1789 il ne manque pas de faire remarquer que *"Jusques icy nous avons de concert avec M^r^ Champetier exercé nos comissions avec la modération dont vous me chargeâtes et certainement il ne tiendra pas à moy s'il survient des discussions relatives à ma comission"*.

D'où expertises, contre-expertises… en tout cas visite de M. Champetier substitut du Procureur du Roy :

Nous substitut de Monsieur le Procureur du Roy au bureau des finances de Montpellier quy avons vu la requête cy derrière avec l'ordonnance de soit à nous communiqué du 14 de ce mois,

Concluons à ce qu'avant faire droit à lad. Requête il soit fait en notre présence, les maire consuls de cette ville et les voisins du suppliant appelés par Monsieur le Petit voyer, attendu le défaut d'architectes, une inspection et vérification de la situation actuelle de la façade de la maison du suppliant pour, vu les opposition s'il y en a ou faute d'icelles, être par nous pris telles autres conclusions qu'il appartiendra.

Ce quinze mai mil sept cens quatre vingt neuf

[signé :] *Champetier*

[Le texte ci-dessus figure au verso de la requête]

Les choses traînant – et le péril augmentant – M. Rédarès (qui est en même temps proche voisin et ami du négociant) décide de se rendre lui-même à Montpellier, à l'occasion d'autres affaires à régler avec ses supérieurs. Séance tenante M. Champetier signe l'autorisation et M. Rédarès contre-signe sur le feuillet.

Vu de nouveau la requête du suppliant, notre ordonnance de soit communiqué et les conclusions du substitut du procureur du Roy,

Ordonnons avant dire droit à la ditte requette qu'il sera par nous, attendu le deffaut d'architecte maîtres maçons et expert jurés, procédé à la vérification de la maison… en la présence du Substitut.

Le 16e may 1789

Verbal de vériffication et ordonnance de permission pour faire des réparations à la façade de la maison ...

Requête et papier	- £	11 s	7 d
Concluzions	1	-	-
Petit voyer	5	-	-
Substitut	3	6	8
Greffier et papier	2	5	-
	12 £	3 s	3 d

Ces arcades en pierre de Brouzet existent toujours. On peut voir de même l'étançon qui arc-boutait ladite maison (formant angle) à la maison (formant autre angle), à l'entrée de l'actuelle rue de la Boissière.

L'épisode relaté ci-dessus montre bien que le permis de construire, de modifier ou de démolir un immeuble urbain ne date pas de notre époque.
On trouvera page suivante mention de maisons à piliers répertoriées à Saint-Ambroix en 1428.

Maisons à piliers répertoriées en 1428 dans le registre des Reconnaissances à Messire Bertrand évesque d'Uzès seigneur de Saint Ambroy

Extrait du Sommaire des reconnaissances féodales faites par les habitants de Saint-Ambroix et de Saint-Jean de Maruejols en faveur de l'évêque d'Uzès, reçues par Pierre de Mostilhac notaire (1428 - 1460).

[AD30 - Saint-Ambroix, 1 J 444, un registre *in folio*, f° 1 - 183, table en tête]

[fol XLiii] **Anthoine Barrasson** de Saint-Ambroix, lesd an & jour a recogneu :

Une maison en laquelle habite aud St-Ambroix confronte troys rues et la maison de Guilhaume Dumas andronne au millieu.[1]
Censive 3d.
Item pour **troys pilliers** à lad maison à la Carière Droite.
Censive 3d.

[fol XLix v°] **Pierre Vesson** aud an 1428 & le VII janvier a recogneu :

Une maison aud St-Ambroix en la place confronte deux rues & la maison de Piere Du Claux & la maison de Catherine Vilasse andronne au millieu.
Censive 6d incluz **troys pelatz** faitz en lad maison.

[fol Lxxi] **Guilheaume del Puech** lesd an & jour a recogneu :

Une maison où il habite aud St Ambroix confronte la maison de Reymond de Thoul & la maison de Jean Gensier & la maison d'Anthoine Blanchon dit Gogo & avec deux rues.

Cense pour icelles & pour **les piliers** 6d.

[fol iiii xx i] **Eygline de Bari** filhe de Pierre femme de **Jordan de Pigieyres** aud an 1428 & le 27 janvier a recogneu avec la licence dud Pigeyres son mary habitant de St-Ambroix :

Une maison où habite aud St-Ambroix confronte la place & la maison de M. Jean Alamoret au nom de sa femme & la court de Piere Jumas & la maison de Durand de Bary Cense 7d obole & pour **les pilliers** 2d.

[fol iiii xx iii] **M^e^ Bernard Sabatier** prebtre aud an & le 28 janvier a recogneu :

Une maison aud St-Ambroix confronte la maison de Jean Portal andronne au millieu & la maison de Me Guilhaume Deleuze andronne au millieu & la maison de Jean Bérard & la rue.

Cense incluses **les piliers** 7d.

[fol iiii xx Viii v°] **M. Jean Alamoris** mari de **Marguerite Maurelle** de St-Ambroix aud an & jour a recogneu :

Une maison court aud St-Ambroix à la place confronte avec la place & avec la maison d'Eygline de Bary & la cour de Pierre Jumas & la maison & cour de Barthelemy Deleuze & le bari nouveau chemin au millieu.

Cense 15d & pour **deux pilliers** 2d.

[fol Cix v°] **Catherine Bernarde** dud St-Ambroix aud an & jour a recogneu :

Une maison au portal Supérieur confronte la maison de Jean Dezaurières & la court susd. & la rue publique Droite & avec au^e^ Cariere & avec **les pilliers**.

[fol Cxiiii] **Durand de Bary** aud an & jour a recogneu :

Une maison aud St-Ambroix confronte la place & la maison d'Eygline de Bary filhe de Pierre & la court de Pierre Jumas andronne au millieu & la maison de M. Reymond de St-Genieys & la maison de Reymond Gasquet Andronne au millieu.

Cense ou pour **les pilliers** 16d.

[Communiqué par J.-G. PIETERS]

[1] **NDLR :** Le terme *andronne*, introuvable dans un dictionnaire français, nous a intrigué. P.A Clément nous indique que le mot vient du grec et signifie « ruelle permettant le passage d'un homme ».

Publications de nos adhérents

Mon ancêtre cévenol
dans les guerres de la Révolution et de l'Empire

Thierry DUPUY, oct. 2004, chez l'auteur, prix 7 €, port inclus.

Nos lecteurs connaissent bien Th. Dupuy, qui nous a donné des listes de Cévenols engagés (et souvents morts) dans les rangs de la Grande Armée [cf LCC n° 131 - 132 - 136].
La somme de ses recherches, désormais achevées, est résumée dans ce petit guide qu'il vient de publier. De nombreux lecteurs du *Lien* pourront y retrouver la trace d'ancêtres dont il n'est parfois fait mention nulle part ailleurs.

Adresser les commandes à :
Th. DUPUY - 70 av. Henri Corvol - 94600 Choisy-le-Roi.

Rochegude sous l'Ancien Régime

par Jean-Claude LACROIX – 12 € port inclus.

Le président de *Généalogie en Cévennes* vient de publier une monographie consacrée aux paroisses de Mannas et de Rochegude (Gard). A travers délibérations consulaires, listes de taille et de capitation, il dresse un tableau de la vie de cette communauté au cours du 18e siècle: différends avec le prieur, ou avec les paroisses voisines au sujet de droits de pâturage, dégâts causés par les inondations de la Cèze en 1746 et 1753 et leur réparation, rédaction des cahiers de doléances à la veille de la Révolution,… Figurent en annexes de copieuses listes de patronymes qui réjouiront les généalogistes.

Adresser les commandes à :
Mme LACROIX - 320 av du Pont Trinquat - 34070 Montpellier.

La vraie nature des constructions révélée par les Arpentements du XVIème siècle

par Jean CASTAN

Les lecteurs du *Lien* le savent bien : Jean Castan est devenu depuis plusieurs années le grand spécialiste des arpentements du diocèse de Nîmes réalisés au milieu du XVIéme siècle. La lecture de ces documents, souvent en très mauvais état et parfois déclassés, n'est déjà pas en soi une sinécure; mais à force de la pratiquer J. Castan a pu les exploiter de manière plus fine, allant jusqu'à percer la personnalité des arpenteurs-rédacteurs, Bartholomeï et Sabatier.
L'originalité de cette démarche porte ses fruits : elle nous permet notamment de mieux appréhender, dans le temps et dans l'espace, la signification de certains termes utilisés pour décrire les habitations, qui n'ont cessé de poser problème aux chercheurs depuis des décennies.

I – Les « Cazals »

1°) - C'est une question complexe, toujours latente, à laquelle notre Président Pierre A. Clément avait fourni une très intéressante contribution dans : *« Comment mieux exploiter l'Etat des maisons »* [cf LCC 127, p. 17 § 6].

S'appuyant sur l'analyse des Arpentements de Montdardier, N.D. de la Rouvière et Gatuzières (années 1550), il avançait l'hypothèse « qu'au milieu du XVI^{ème} siècle, certains *cazals* du diocèse de Nîmes auraient été habités par des familles de condition modeste » car « présentant beaucoup de caractéristiques communes avec les édifices que les destraïres recensaient sous le nom de *maisons* ». Ce que confirmerait une mention *ostal* ou *casal* figurant dans la transcription de Jean Pellet , des Hommages et Reconnaissances faits le 9 mars 1400 par Pierre de Collias pour les fiefs que son épouse Sibiende tenait à Anduze [Hors série LCC n° 40, page 2].

Je propose une courte analyse à partir de la même documentation – originale – ce qui constitue l'unité de temps, les choses étant plus difficiles pour l'unité de lieu ou de vocabulaire, compte tenu de la grande diversité des constituants du diocèse de Nîmes qui s'étendait depuis la baronnie de Meyrueis jusqu'à la mer.

J'ai pensé que les descriptifs des biens fonciers, rédigés exclusivement par les quatre prudhommes estimateurs – fonctionnaires commissionnés - auraient pu unifier - plus ou moins bien – les déclarations verbales que leur faisaient les prudhommes paroissiaux dans leurs parlers locaux.

Commençant à comprendre, également, que l'image vraie de chaque casal recensé ne pouvait être que celle du descriptif le concernant, je ne prends en compte que ceux suffisamment détaillés pour permettre une exploitation acceptable.
C'est malheureusement la portion congrue de la documentation, élément précieux souvent rédigé par mon vieil ami, le prudhomme estimateur des Arpentements (années 1550) : Antoine Bartholoméï. [1]

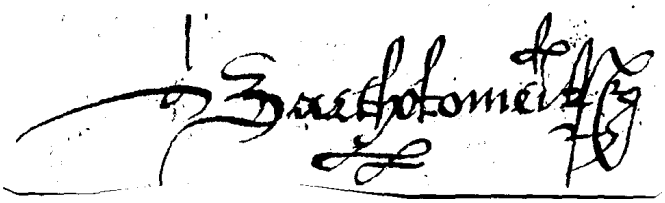

Il n'est pas mon unique informateur, mais il est bien le seul ajoutant des chiffres et des fractions en interlignes dans ses descriptifs, c'est-à-dire – je le pense – des surfaces, en destres carrés [2] ou en fraction de destres carrés, comme le montre l'exemple ci-après qui décrit une modeste demeure

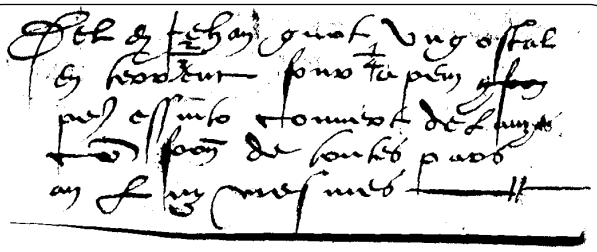

Transcription : Du dit Jehan Guot [Gout ?] - ung ostal en terrent [R.de C], (2/3 de dextre carré = 14 m^2) - four à pain, 1/4 (5 m^2), pierres essutos (sèches), couvert de lauzes.
Confront : De toutes parts avec lui-même.

Ce souci du détail apporte le principal de la richesse d'information du contenu des Cottets d'arpentement dont - malheureusement - 80 % sont rédigés par le prudhomme « stakhanoviste » Guillaume Sabatier, qui énumère à l'infini des descriptifs abstraits comme *maison en solier* sans aucune autre précision.

2°) - L'étude, sommaire, s'appuie sur des descriptifs pris dans les Cottets paroissiaux de trois paroisses du Haut et du Bas-diocèse de Nîmes.

2-1 - **Saint-André de Valborgne** [AD30 - C 1777 - cahier 3 du Cottet n°97]
Sur la cinquantaine de «cazals» recensés, le cahier 3, le seul exploitable, en compte 21 :

– 8, compris dans des ensembles (mas), et décrits succinctement : 2 *élévat*, 1 *bas*, 1 *moyennement élévat*, et 4 sans mention avec une surface moyenne de 20 m^2;

[1] - Voir *Almanach du Val Borgne*, 1998 à 2004 et LCCh n° 125.
[2] - C'était le destre de Montpellier, environ 20 m^2.

– 13, de construction isolée, sont analysables.
Parmi ces derniers, on relève :

- un casal, moy[ment] élévat, pierres *assutos*,	1/2	destre²,
- « , pierres *essutos*,	2/3	« ,
- « , « « ,	1/3	« ,
- « , bas, pierres *essutos*,	1	destre²,
- « , « ,	2	« ,
- « , « , *arryat*, (aruynat)	2	« ,
- « , bas, pierres *essutos*,	3/4	destre²,
- « , bas,	3/4	« ,
- « , élévat, pierres *essutos*,	1	destre²,
- « , « , « « ,	1	« ,
- « , bas, indivis, pierres *essutos*,	1/2	destre²,
- « , élévat moy[ment], pierres *essutos*,	1/2	« ,
- « , pierres *essutos*,	1/2	« .

Des huit premiers on ne peut même pas déduire que les casals *élévats* étaient couverts, ce qui pourrait éventuellement se concevoir.

Avec les treize suivants, dont les descriptifs présentent des lacunes, il est possible de tirer quelques enseignements :

- ils étaient tous ou presque construits en pierres *assutos* (pierres sèches);
- les mentions «bas» ou *moyennement élévat* sont majoritaires (7 sur 9 des élévations exprimées);
- la moyenne des surfaces est de 18 m² arrondis;
- reste le plus important : le type de toiture - s'il y en eut - n'est pas indiqué, ce qui ne peut pas être considéré comme un oubli d'Anthoine Bartholoméï qui est toujours soucieux du détail et qui n'omet pas de préciser le mode de couverture pour *l'ostal*, *la clède*, l'étable, *le berbeziel* et même pour le four à pain.

Il faut donc bien en convenir, les treize casals en question n'avaient pas de toit.

Le fait est confirmé par de nombreux autres exemples comme celui-ci, tiré du Cottet 139 des Arpentements de Valleraugue [AD30 - C.1807], authentifié par A. Bartholoméï, qui énumère à l'ultime feuillet, les deux derniers bien recensés :

au mas de Talleyrac
- *une clèdo bastie à pierres essutos, couberte de paille*,
- *un casal moyennement éléva* (sans mention de couverture).

2-2 - Avant d'aborder Anduze, je note au passage :

- **Soudorgues** [C 1802] : *« un cazal - 1 destre² - partie élévat et partie bas* [?] *- pierres essutos »*;
- **St-Jean du Gard** [C 1784] : La grande paroisse commerçante ne répertorie que 27 *cazals*. Sur les dix décrits par A. Bartholoméï, cinq sont dit *couverts*, comme dans l'exemple suivant : *« un cazal - pierres essutos - un dextre² - estan en partie couvert - tombant en ruynes »*.
- **Générargues** [C 1754] : *« une plasse de molin à blad en ruynes, sans peïssière que le Gardon a tout emportat, saulf un pati en forme de cazal »*. Ce genre de mention n'est par rare.

2-3 - **Anduze**. Les Cottets d'Arpentement de la cité ne sont pas tous exploitables et les écrits de A. Bartholoméï font défaut. Cependant, et particulièrement au «Cap del Pon» et au «Traversier», où la grande crue de 1551 a causé d'énormes dégâts, abattant même la *murailho dè la Vilo*, les descriptifs succincts et dépourvus de chiffres ou fractions interlignes, ne sont pas sans intérêt.

Avec les moulins, les maisons, ruinés *par Gardon* et les jardins ensablés, apparaissent d'autres mentions pour des biens souvent endommagés par les eaux.
En voici deux exemples :

- au cap del Pon

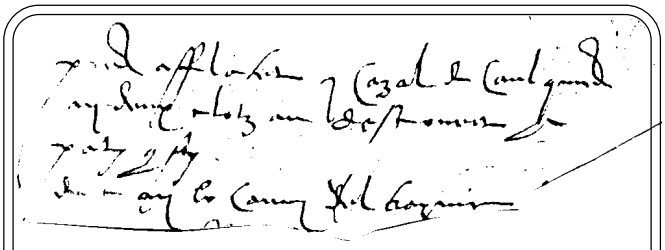

Transcription : Pierre Afflatet - un cazal de Caulquière
an deux clots an descouvert et paty.
Confront du midi lo Camy del Traversier.

- et, **au bord du Gardon**, quatre casals voisinent : - deux sont *ruynés par Gardon* - deux sont des *cazals parrants*. Cette dernière formulation de descriptif n'est pas rare, comme le confirme un bail emphytéotique de 1544 [AD30 - H.24], par lequel l'Abbé de Saint-Gilles donne à « nouvel accapte » au curé de Bernis un *«cazal sive parran hors le Fort de Bernis»*.

Là, il n'y a aucun doute, *cazal* ou *parran* désignent bien la même chose : « enclos ou jardin attenant à la maison » (Alibert), et l'on peut raisonnablement penser que le *cazal de Caulquière* est l'enclos ou l'abri d'une *cuve a tan*.
Mais, en descendant vers le bas pays, il me faut reconnaître que mon espérance de réunification pour approcher d'une unité de lieu ou de vocabulaire se révèle de plus en plus aléatoire.

2-4 - C'est bien ce que montre le résultat du dernier test fait à Vergèze [AD30 - C.1811]. Sise «autour et dans le Fort», cette paroisse groupée est, malheureusement, traitée par G. Sabatier. Malgré l'extrême concision de ce dernier, deux informations apparaissent, compliquant la question.

La première concerne les casals, soit 10 au total :
- 3 sont situés dans «les barris» (un simple casal - un casal «houvert» et un casal «et pati claux»).
- 7, tous qualifiés de «houvert» (ouverts ?), sont situés «dans le Fort»; tous voisinent, ayant chacun un confront avec «la murailhe du Fort». L'un d'entre eux est «hault basti à trois parts (trois côtés ?), quatre ont aussi un confront avec le «pati commun».

Je ne me hasarderai pas à risquer une interprétation sur ces casals «houverts», couverts ou non, me contentant de regretter la trop grande sobriété des descriptifs de G. Sabatier.
La mention citée plus haut : «cazal et pati claux» [ou clos] apporte une deuxième information.

Le Cottet 23 recense 30 *patis claux*, tous situés *aux barris*. Trois ont une mention : *hault* - «solier» et «grand», et évidemment rien n'indique la surface d'un éventuel type de couvert. On peut penser qu'il s'agit là d'enclos bâtis pour la plupart, ce qui conduit à s'interroger sur un rapport éventuel entre *cazal* et *pati claux* ?

3° - Conclusion

Je pense que d'autres sondages du même genre ne pourront qu'enrichir la diversité de signification du mot *cazal*.

Nous venons de le voir, l'action unificatrice des descriptifs rédigés par les quatre scribes estimateurs du diocèse est restée sans effet.

Mais, que penser de la question dans l'étendue du monde occitan des années 1550 ?

Ce constat me confirme dans l'idée que, malgré le recours aux divers dictionnaires bilingues et autres ouvrages, la seule interprétation approchée d'un terme ancien n'est possible que dans son temps, dans un lieu précis et surtout à partir de l'écrit d'origine et de son contexte.

Anthoine Bartholoméï nous permet des lectures proches de sa vision, qui est celle des années 1550 dans le diocèse de Nîmes, mais aussi, hélas, seulement – ou à peu de chose près – celle de l'habitat dispersé.

Cà et là, le casal a pu abriter des hommes. Cependant, la voracité des prudhommes estimateurs et de leurs mandants le montre bien, chaque fois qu'ils ont recensé une demeure, même misérable, ils l'ont qualifiée de maison, pour qu'elle soit soumise à l'impôt.

Ce casal aux usages multiples, c'était aussi un quadrilatère bâti dont la vocation d'origine a pu évoluer dans le temps et que chacun pouvait utiliser en son état et suivant ses besoins.

Reste un dernier type de *cazal*, souvent cartographié au pluriel, comme les lieux dits : *casals* de Soudorgues, de St-André-de-Valborgne, etc.

Ou encore; les *cazals* du château (disparu) de Valgarde à Saint-André ou ceux d'une modeste forteresse médiévale des Plantiers (elle aussi disparue), révélée par les Arpentements [AD30 - C 786]; descriptif ci-après.

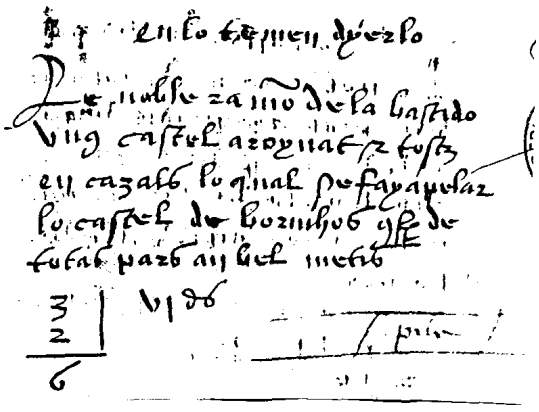

Transcription :
En lo ténement d'yerlo (la Hierle), De Noble Ramo(n) de la Bastido, Ung Castel aroynat et totz en Casals, lo qual se fay apelar lo Castel de Bornihos (Borgne).
Confronte : de total pars an bel métis (avec lui-même).

Tout y est :

- l'objet : un château ruyné, tout en casals;
- son emprise : 6 destres carrés, soir 120 mètres^2;
- sa base fiscale (le présage) : 6 deniers.

Cette dernière précision est normale, les Cottets d'Arpentement recensent des « plasses de maison » dûment imposables. C'étaient les terrains constructibles de ce temps.
Le couvert n'est pas mentionné et pour cause.

Les *casals* (au pluriel) étaient des murs, vestiges d'un château féodal en voie de disparition. Comme tant d'autres, ses pierres façonnées servent pour de nouvelles constructions.

Soixante-dix ans plus tard, dans le Compoix de 1621, le « Castel de Bornihos » a complètement disparu.

II – «Terre» et «Terren» (ou Terrent), «Crote et Ault basti»

Dans L.C.C. n° 137, notre ami Gérard Caillat offre une importante documentation tirée des 27 cotets d'arpantement du foncier bâti de Nîmes réalisé en 1547, qu'il titre: *« Crote, Solier, Terren »*, laquelle nous permet d'imaginer les quartiers de la ville à cette époque et même l'aspect des maisons.

Avant d'aborder le difficile problème du «solier», et d'autres questions, je propose une courte contribution au sujet de «terre» et «terren» et, accessoirement, de «crote» et «ault basti».
Il convient de préciser que les prud'hommes estimateurs ont procédé à Nîmes dans le cadre d'une technique beaucoup plus élaborée que celle – sommaire – employée à Alais, première ville recensée en 1541.

Par exemple, chaque bien bâti est estimé à sa valeur imposable ou marchande (étonnamment élevée), ce qui caractérise tout particulièrement l'opération. Enfin, sur 1630 propriétés portant construction, 1423 sont qualifiées de « maisons » et seulement 30 d'« ostals »; ce qui confirme que les descriptifs sont de Pierre Paris et Guillaume Sabatier – les deux estimateurs « francisés » – alors que mes amis « occitans » Jehan d'Asprès et Anthoine Bartholoméï, se sont contentés de quelques « ostals » dans les écarts et du foncier non bâti, sans doute ? Je me suis déjà exprimé sur le comportement et les caractéristiques du travail de ces deux équipes de prud'hommes estimateurs dont les écrits se distinguent; abstraction d'un côté, richesse de détails de l'autre.

Le « Terren »

Gérard Caillat montre bien l'ambiguïté de ce terme. Voulant bien envisager que « terren » pourrait signifier « terre battue » – type d'aménagement du sol des rez-de-chaussée, encore visible dans le bâti rural il n'y a pas si longtemps – il s'étonne, avec raison : « pourquoi appeler *terren* ou *a terren* une pièce d'étage qui n'est pas adaptée pour recevoir un agencement de sol en terre battue ? ». Parmi les extraits de descriptifs qu'il cite avec le terme « terren », j'en choisi un, court et précis (LCC n° 137, page 15) : « Dans le cas de celle de Guilhem Granier, c'est *une maison ault basti, a terren* que l'estimateur trouve *presty à y faire solier* ».

Ma lecture est la suivante : maison *« a terren »* = rez-de-chaussée, *« ault basti »* = construite jusqu'au niveau supérieur, lequel est prêt à porter une élévation, le *«solier »*. Le prud'homme est en présence d'une construction en cours dont le gros œuvre est terminé pour le rez-de-chaussée. Je persiste

à considérer que *« terren »* correspond au premier niveau des descriptifs. C'est ce que m'enseignent J. d'Asprès et A. Bartholoméï pour qui *«terren»* s'écrit *« terrent »* comme le montre l'exemple simple tiré des arpentements de Saint-André-de-Valborgne [AD30 - C 1777 - Cotet n° 97, cahier 3]:

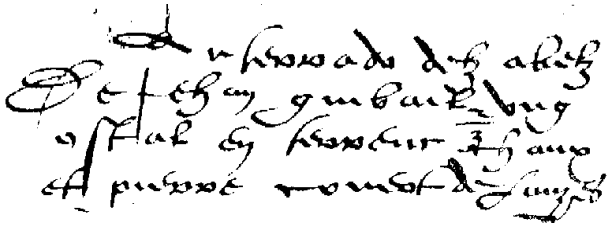

Transcription : *Au terrador dels Abelz - De Jehan Guibal, unq - ostal en terrent 2/3, chaux - et pierre, couvert de lauzes*
(Nota : la fraction 2/3 a sa raison d'être.)

Commençant de comprendre, avec réserve encore, la signification des chiffres (suivis ou non du signe ℞ = d), et des fractions interligne d'A. Bartholoméï, j'opte pour une surface de 2/3 de destre carrés (14 m² arrondis) pour un « ostal » de taille modeste mais courante à cette époque et bien bâti, à « pierre et chaux, couvert de lauzes ». Jehan Guibal dispose aussi d'un « ostal fay fouganhe » (avec cheminée) de 2 destres carrés, soit 40 m².

Mais ces exemples sont trop simples et mes estimateurs préférés - tout comme les autres - compliquent les choses. C'est ce que montre le descriptif ci-après [1]:

«Terre»

C'était le mortier du pauvre, ce qui ne veut pas dire que n'importe quelle terre convenait. On devait trouver, ça et là, une matière plus ou moins appropriée. Là encore je fais appel à mes deux amis occitans. L'exemple ci-dessous, tiré des arpentements de Saint-Jean-du-Gard (C. 1784), est particulièrement clair:

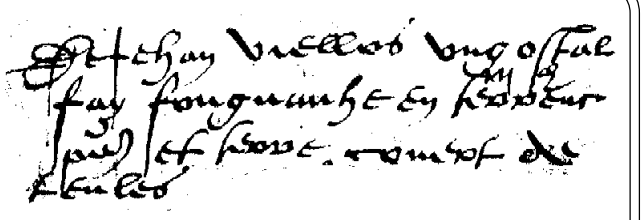

Transcription : De Jehan Vielles un ostal
fay fouganhe - en terrent - 3 d -
- pierres et terre couvert de - teules.

On ne peut pas confondre *terrent* (7 lettres) et *terre* (5 lettres). Il y a là un ostal de premier niveau de 3 destres carrés (60 m²), bâti à pierres et terre et couvert de tuiles. Et, dans le même cotet, (au cahier 3, page 8) comprenant sept articles concernant le quartier de Caderles, le terme *terrent* est employé cinq fois pour une maison, un pailler, un *berbeziel* et deux *jasses*.

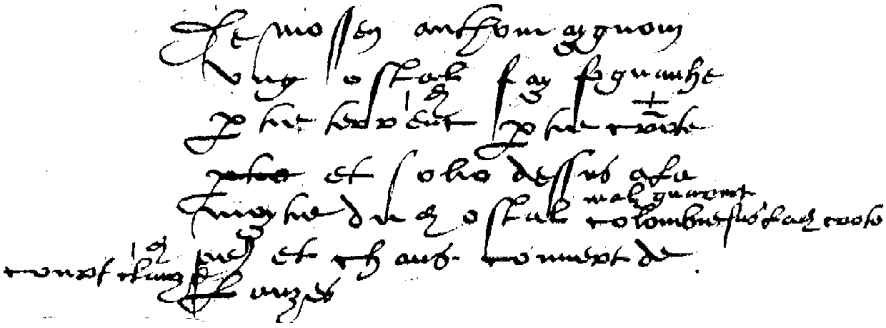

Transcription: De Mossen anthoyne Aiguoin - un ostal fay fouganhe - partie terrent 1 d (20 m²) - partie crote 1/2 (10 m²) et solier - dessus à la moitié du dit ostal - colombier mal garnit que fay crote - court clauze 1 d [20 m²] - pierre et chaux - couvert de lauzes .

Nous voyons que le «solier,» dans ce cas, ne couvre que la moitié (15 m²) de l'ostal et qu'il y a distinction pour les éléments constitutifs du premier niveau. Cela se comprend pour la « crote », mode de construction caractéristique, très ancien et courant dans le diocèse, des Cévennes au bas pays.

Il en va différemment pour « terrent », qui ne peut concerner là un genre de bâti dont les matériaux sont liés ou équilibrés avec de la « terre », puisque le descriptif précise avec pierre et chaux.

Pour moi, « crote » et « terrent » sont deux constructions accolées – l'une pouvant avoir été rajoutée – qui constituent le premier niveau, au sol, le « terrent ». [2]

Pour cette courte étude, je n'ai pas utilisé les citations de Gérard Caillat autres que celles tirées des Arpentements des années 1550, parce que :

- devis et prix-fait concernent des démarches commerciales privées;
- elles sont postérieures;
- leur langage est différent.

Un troisième volet, à paraître dans un prochain numéro du *Lien*, sera consacré au terme « solier ».

[1] AD30 - C 1777, Cotet 97, cahier n° 3.

[2] Louis Alibert, *Dictionnaire Occitan-français :* « terren » = terrain, « terrenc » = à terre, sur fond de terre.

La révolte des camisards en Uzège méridienne
Sanilhac 1703

2 – LA REVOLTE DANS SA VIOLENCE

par Jean-Paul TARDIEU

Échos camisards autour de Sanilhac

La rumeur du tumulte des coups de mains des «attroupés» enfièvre l'Uzège; ce climat d'insécurité amplifie les tensions entre nouveaux convertis provocateurs et anciens catholiques de plus en plus anxieux.

Jacques VIRGILLE, 38 ans, A.C., tisserand de serge de Sanilhac dépose le 11 septembre 1703 devant le subdélégué d'Uzès : *« depuis le commancement de la rebellion, Jeanne MARBAQUE* [fille de MARBAC]*, femme d'Antoine IMBERT, nouveau catholique disoit publiquement, en parlant des rebelles, qu'il y avoit une poule qui couvoit qu'on verroit bientôt esclore ».*

Également tisserand de serge, Honoré REYNAUD, 45 ans, A.C., ajoute à la même date au subdélégué *« que quelques jours avant que les rebelles vinssent à Sanilhac, il s'entretenoit avec Antoine IMBERT et sa femme, N.C., le dit IMBERT soutenant que les camizards étoint des gens qui prioint bien Dieu et ne faisoint tort à personne, le déposant lui répondit qu'ils commetoint de grands crimes dont ils seroint punis, le dit IMBERT répliqua* « ce sera bien vous autres qui la paierez », *entendant parler des anciens Catholiques ».*

Et le greffier consulaire, Pierre BRUN, raconte que la femme de CARRIÈRE lui a rapporté *« qu 'elle avoit ouï dire à Pierre BRENOUX que les prêches seroint bientôt rétablis et les anciens Catholiques constraints d'y aller ».*

A son tour le ménager [paysan modeste] Bernard MICHEL, 55 ans, A.C., dépose :
« ...Huit jours avant l'arrivée des rebelles à Sanilhac, allant à son aire [espace réservé au battage et vannage des céréales, du latin *area*], *entre jour et nuit, lorsqu'il fut vis à vis du pui*[t]*s de Gabriel ROSSEL, il entendit dans le jardin dudit ROSSEL, Jacques GALLIER, maréchal* [ferrant], *qui disoit* « il est bon que ce temps soit arrivé, les prêches nous auroint obligés d'aller à l'église...», *il entendit que ledit ROSSEL répondit…* « bien que tant nous le voulons conserver », *le fils du sieur de MONTGROS* [Charles] *et Jean PORTAL dirent quelque chose qu'il ne put distinguer, les susnommés estoint ensemble et sont nouveaux Catholiques »*[1].

Les camisards à Sanilhac

Sœur de MEREZ de l'Incarnation écrit le 17 Août 1703 à son correspondant habituel, le père Marc de Saint-Claude, prieur des Carmes anciens à Clermont en Auvergne [2] :
« Il faut compter que tout est camisar à la campagne, outre une bonne partie des villes.

Ces coquins ont amassé du bled à leur aise; il en ont caché dans leur tanières et s'estant ainsi repris, ils font plus de mal que jamais.
...on a tué depuis huit jours, un prêtre qui estoit allé à Sanillac au bord du Guerdon, c'estoit un nommé Granier, de Beaucaire; il avoit esté autrefois dire la messe à la Garrigue [village de Garrigues] *et maintenant il faisoit comme les autres, se tenant dans les villes; je ne sais quelle affaire le mena à Sanillac en plein midy, il fut attaqué par huit coquins au milieu du village: les paysans eurent peur de cette petite bande ,ils s'enfermèrent dans leurs maisons et laissèrent ce prêtre à la discretion de ces malheureux. Ils commencèrent par luy arracher toutes les dents et puis la langue, ensuite ils le massacrèrent, ce qui luy avoit fait souffrir mille maux et indignités; avant que de se retirer, ils brulèrent quelques maisons de catholiques».*

Cette ursuline de Nîmes appartient à une famille de la région; son frère est prévôt de la cathédrale d'Alès et vicaire de l'évêque de cette ville; par ses relations elle est souvent bien informée des événements; mais ces renseignements, obtenus oralement, comportent parfois quelques inexactitudes.

Que s'est-il vraiment passé, le 6 août 1703, à Sanilhac ?

Le dossier d'enquête (inquisitions secrètes), instruit par Antoine de ROSIER, juge de la cour temporelle d'Uzès (juridiction royale) et commissaire subdélégué de l'intendant nous renseigne.
La relation de Dimanche SIAU[D], 30 ans, originaire du Pradel, paroisse de Saint-Pierre de Luc au diocèse de Mende, berger du troupeau du marchand uzétien Pierre DANGER, est particulièrement détaillée sur la façon dont les camisards investirent Sanilhac; le choix du subdélégué de l'entendre en premier, dès le 10 août, est significatif :

« Lundy sixième aoust mil sept cent trois, après soleil couché [*entre chien et loup,* s'exprime Bernard MICHEL]*, il enfermoit son troupeau dans le bercail* [bergerie] *qu'il avoit mis dans une terre qui est au dessous du chemin de Blauzac, il n'y avoit qu'un momant que SORBIER, son goujat* [valet de ferme] *du lieu de Blauzac, avec le cadet REILHE, fils du fermier de la metherie* [métairie] *du sieur DANGER, l'avoint quitté, s'en*

Extrait de la carte du diocèse d'Uzès, par J.B. Nolin

[1] Jean-Baptiste LOUVRELEUL, curé de St-Germain-de-Calberte: *Le Fanatisme Renouvelé…*, 2e éd. complète, Avignon 1704; rééd. Les Presses du Languedoc, Montpellier 2001, t. II, p. 164-165.
[2] Correspondance de sœur de MEREZ de l'Incarnation, Ursuline de Nîmes, publiée sous le titre «Mémoire et journal des camisards» in *Les chroniques du Languedoc*, éd. Barthélemy, 1874.

allant à Sanilhac, et lorsqu'il commansoit de les perdre de veue, il fut abordé par deux jeunes garçons, armés de fuzils et d'épées, dont l'un étoit habillé en soldat, qui lui dit « tu es bon camizard ? », *et lui ayant répondu qu'il n'estoit pas camizard, le même lui répliqua* « bougre! tu tra(h)is ton sentiment [conviction] », *on lui demanda le chemin de Sagriers* [Sagriès],

Place du Four – à gauche : façade de la maison du Prieur (ancien presbytère)

il le leur montra avec le doi[g]*t, le dit cadet, avec son goujat* « vé là [vois là] le fils de mon maistre qui vous l'enseignera », *et comme il voulut apeller à haute voix le dit cadet, cellui qui étoit habillé en soldat lui dit à voix basse de se taire, il vit encore un troisième homme armé à deux cent pas de lui, au dessus du chemin de Blauzac, qui joignit les autres deux, on le fit marcher dans le grand chemin de Blauzac et quand il fut à cent pas de son bercail* [précisé en marge : *« le bercail est à un quart de lieue de Sanilhac »*, environ 800 mètres], *il trouva le dit SORBIER, A.C., il demanda où étoit le dit cadet, il lui dit* « il marche devant »; *il vit une quarantaine de ces gens là, armés de fuzils et de baïonnete, il n'y en avoit qu'un seul qui n'eut qu'un baston ferré, ils marchoint sur une file, un à un, à deux pas de distance, estant arrivés aux aires de Sanilhac* [les grandes aires,au nord du village, exposition au vent qui favorise dépiquage et vannage des céréales], *à l'endroit où est la croix de pierre, il n'estoit nuit cloze et on pouvoit reconnoistre un homme de dix pas, les rebelles dessendirent par la grande rue qui va droit au château, et ce lorsqu'ils furent devant l'enclos du château, ils se divisèrent en petites troupes, dont les unes marchèrent vers le château, les autres dans la rue qui borde d'un costé la terre apellée la parrant du sieur DANGER, et lorsqu'ils furent arrivés au bout de la rue, vis à vis de la porte du jardin de M. le prieur, il entendit crier «qui vive!», et un coup de fuzil qui fut suivi de deux autre coups, deux ou trois de ces rebelles montérent sur la muraille de la dite terre pour voir ce que c'estoit, le déposant n'estoit qu'à trois pas du rebelle qui avoit tiré le premier coup de fuzil, qui après avoir tiré, récrilla* [cria encore] *en s'approchant de lui, il rechargea son fuzil, cest homme est d'une grande taille, habillé d'une estofe co(u)lleur de noizette, et comme ceux qui l'avoint pris au bercail le lachèrent dans cet endroit, il se sauva par la rue de l'évêché à son bercail, en passant devant la maison du sieur FRAISSINES et du sieur FOLCHER, il cria à Jean PAGES, son beau-père, de se sauver, que les camizards estoint dans le lieu après avoir donné du pain aux chiens qui gardent le troupeau, il s'al*[l]*a met*[t]*re sous un noyer, endroit apellé Corbinoux* [toujours appelé *Sourbinous*], *il vit passer le sieur FROMENT,ancien Catholique, qui se sauvoit de Sanilhac, portant son fuzil, il ne le* [re]*connessoit pas, il en eut peur, il prit la fuite, abandonna sa couverte et son soupé; il vit brûler la maison du prieur, et après que les rebelles ce furent retirés du vilage, n'y aiant pas resté plus d'une heure, il y retorna... il fut à la maison de son maistre, et ce fut sur les onze heures de nuit, son maistre y estoit, TARADEL de Col*[l]*ias père, la dite demoiselle de DANGER et sa fille* [Marguerite, que SIAUD appelle «Margouton»], *la femme du déposant* [Catherine PAGESSE] *qui parloit de malheurs qui estoint arrivés,tout en paraissant afligés et étounés...*

Dépose, de plus, *« qu'il ne vit paroistre dans les rues de Sanilhac, tandis que les rebelles y furent, aucun nouveau Catholique, bien que ce fut tout au plus que sept ou huit heures du soir...»* .

Remarquant cette affaire, le conseiller Charles Joseph de La BAUME précise que *« cinquante soldats du régiment DU GUA et un grand nombre de celui de TARNAUD désertèrent avec leurs armes et se jettèrent parmi les rebelles, qui tuèrent, à Senillac, le sieur PRADIER* [en fait GRANIER], *qui en étoit vicaire, brûlèrent l'église et la maison du prieur et emmenèrent son cheval. Ils prirent au château quelques fusils, de la poudre et des balles, et blessèrent à mort un ancien Catholique. La plupart de ceux qui firent cette expédition portoient des juste-au corps de soldats »* .

Honoré MILHIER, 38 ans,A.C., premier consul de Sanilhac, donne sa version des faits :

«...et le soir n'estant pas nuit, les rebelles vinrent dans le dit lieu, les sieurs FRAISSINES père et fils, JEAN BARBUT, Jacques IMBERT et le sieur FOLCHER soupoient ensemble à cete heure là dans la maison du sieur FOLCHER, sachant cete circonstance par oui dire, le déposant qui ignoroit l'arrivée des camizards dans le lieu, en allant chez Jacques VIRGILLE, il entendit tirer deux coups de fuzils,qui furent suivis d'un grand bruit par tout le vilage, et voulant aller chez le sieur FRAISSINES, viguier, afin d'assembler les habitans pour s'opozer aux camizards, il entendit deux hommes qui crioient au dessous des fenestres de la maison du sieur FOLCHER qu'on ferma les portes et fenestres de la part de Dieu, et que personne ne sortit de leur maison, il s'alla réfugier à la campagne…».

La Croix de Pierre des Grandes Aires

Louise BAUMELLE, 30 ans, A.C., femme de Privat MARTIN, tisserand de serge, est entendue le mardi 11 septembre 1703, au séminaire d'Uzès, dans la chambre de son directeur, messire Honoré BILHARD, également prieur de Saint-Julien :

«...estant dans sa maison, elle entendit tirer trois coups de fuzil et un grand bruit dans la rue, elle sortit de sa maison et lorsqu'elle fut devant celle du prieur, elle la vit embrazée et cinq hommes qui regardoint le feu, dont deux portoint sous les bras de gros bâtons, qu'un troisième qu'il a très bien reconneu pour estre Jacques NICOLAS père, jardinier du pont d'Aisenes [des Seynes, terroir d'Uzès, au contact de Sagriès], *le*

dit jardinier avoit un fuzil et une épée, et en l'apellant Louise, qui est son nom de baptesme, il lui dit de n'avoir pas p[e]*ur, Henri GOIRAND, N.C.de Sanilhac, répondit audit NICOLAS qu'elle savoit garder le secret, elle ne conneu*[t] *point les autre deux qui estoint sans arme et sans bâton; elle resta là environ trois quart d'heure avec les susdites cinq personnes, l'incendie du grenier à foin du prieur s'estant communiquée à la maison d'Henri GOIRAND, qui en fit de plaintes au dit jardinier, qui lui répondit* « mon frère, nous n'avons pas pu éviter la communication du feu »*;*

« *Le dit GOIRAND alla dans sa maison chercher une bouteille, pour faire boire ces gens là, le dit GOIRAND bailla la bouteilhe à la déposante, qui la remit sur le champ à Marguerite, fille dudit GOIRAND* [à propos de cette bouteille, DENTAUD a vu «qu'un de ces gens la sortoit de la maison du prieur»], *elle vit venir, du costé de la maison du rentier du sieur DANGER, le fils ainé dudit GOIRAND* [Jean], *valet du sieur CHAPELIER d'Uzès, qui n'estoit pas armé; il traversa les susnommés et fut droit devant la porte de sa maison, sa sœur Pierre estoit à la porte et lui aiant demandé où étoit sa mère* [Diane REYNAUDE], *elle répondit qu'elle étoit dans la maison pour garantir quelque chose du feu, elle demanda à son frère ce qu'il avoit fait de son cheval, qui lui dit qu'il l'avoit laissé dans la bergerie du fermier du sieur DANGER, le dit GOIRAND fils entra et sortit de la maison de son père, elle vit venir cinq jeunes garçons de petite taille, non armés, du costé de la dite bergerie, qui passérent devant le dit GOIRAND et devant les autres qu'elle a désigné, sans s'arrester et sans ce dire mot, elle vit paroistre, du costé de la maison de Théophile BLANC, où le feu avoit pris et qui est atenante à celle dudit GOIRAND, le nommé Pascal PELATIER d'Uzès, qui n'estoit point armé, le dit Pascal est un gros homme, les yeux et les cheveux noirs, le visage plain et rond; le dit Pascal dem(e)ura auprès dudit GOIRAND, sans faire semblant de ce connoistre et sans ce dire mot;*

« le dit jardinier, estant entré dans la dite escurie, en sortit le cheval du prieur, sellé et bridé, et après avoir resté un momant devant la porte de la maison, il cria « messieurs, dépéchons nous! faisons vite ! »*, le dit jardinier monta sur le cheval, une quinzaine d'hommes ce rassamblèrent,les dits GOIRAND fils et Pascal estant du nombre, et sortirent du vilage en chantant un pseaume, le dit jardinier, avant partir, prit congé dudit GOIRAND, en lui disant* « ne testonne pas ! » [ne fais pas la tête].

« Elle se retira dans la maison du sieur de MONTGROS, où elle y trouva plusieurs A.C. qui si estoint réfugiés, et environ une heure après, n'entendant plus de bruit dans le lieu, elle fut avec les autres dans la maison du prieur pour tacher d'estaindre le feu, elle vit aussi l'église embrazée, quelqu'un ayant dit qu'on avoit tué le sieur GRANIER, curé de Sanilhac, avec quelques A.C., elle fut chercher le sieur GRANIER, qu'on trouva à la ruelle apellée pui[t]*s du mail, qui avoit sa teste écrazée et un coup de fuzil…».*

Lors d'une audition complémentaire des témoins, le 29 novembre 1703, Louise BAUMELLE précise *« qu'elle vit dans la rue du pui*[t]*s du mal conseil le sieur GRANIER curé, mort, sa teste écrazée et son juste corps* [justaucorps] *et sa chemise couverts de sang, ce qu'elle vit avec les autres anciens Catholiques qui estoint avec elle, à la faveur de la flame de tiges séches de chanvre…».*

Fille de feu Estienne, ménager, Marie BARBUDE, 25 ans, A.C., signale que :

«…n'estant pas encore nuit cloze, elle étoit dans la maison du prieur avec Jeanne, sa servante, lorsque quatre hommes armés y entrèrent, elle se sauva dans la maison du sieur de MONTGROS, d'où elle ne sortit que les rebelles n'eussent quité le lieu…».

Pierre BRUN, 37 ans, A.C., greffier consulaire, affine ce récit: *«…avant la nuit cloze, il estoit dans sa maison, il entendit tirer deux coups de fuzils, il conseu que ce pouvoint estre les rebelles, il sortit par la porte de derrière de sa maison et s'alla cacher dans un fossé, tout auprès de l'endroit où le sieur GRANIER fut assassiné, il n'étoit pas encore espiré, et dans l'instant qu'on eut mis le feu à la maison du prieur et à son grenier à foin, il entendit passer un homme à cheval qui ce fachoit contre un de ces scélérats de ce qu'on avoit mis le feu à la maison d'un de leur frères, en parlant d'Henry GOIRAND, la centinelle lui répliqua* j'en demande pardon à Dieu !*».*

A son tour Pierre DENTAUD, 28 ans, A.C, maçon, apporte son témoignage :

«…avant la nuit cloze,il estoit à Sanilhac dans sa maison, il entendit un grand bruit et qu'on disoit que c'estoint les camizards; il fut se cacher desseus le toit de la maison du sieur de MONTGROS, et de cet endroit il vit que les rebelles brûlèrent l'église, la maison du prieur et son grenier à foin, qui communiqua l'incendie aux maisons d'Henri GOIRAND, N.C.,et de Théophile BLANC, A.C.; il vit ensuite un homme, monté sur un petit cheval rouge, et un autre, monté sur un cheval noir, qu'il croit estre cellui du prieur, et lorsque cellui qui montoit sur le cheval noir fut devant le four, un autre homme monta en croupe…».

Et le 29 novembre suivant, DENTAUD complète sa déposition :

«…estant sur le toit de la maison du sieur de MONTGROS, il voioit cinq ou six rebelles qui estoint devant la porte de la maison du prieur et entendit que l'un d'iceux demandoit aux autres où étoit le prétre, entendant parler du sieur GRANIER, curé, l'un de ses rebelles répondit pardi ! Il est bien mort*;*

…et lorsque les rebelles sortoint du lieu, en chantant un pseaume, il entendit tirer deux coups de fuzil, au chemin d'Uzès,du côté des haires…».

Le consul MILHIER rapporte aussi qu' *« il a ouï dire au fils de feu Laurans MARTIN, que le soir que les rebelles estoint à Sanilhac, dans le temps qu'il faisoit ferrer sa mulle à GALLIER, maréchal, deux de ces rebelles vinrent prier le dit GALLIER de leur prester son mail* [masse]*; il leur bailla avec une lampe alumée, en leur disant qu'il n'avoit rien à leur refuzer, ces deux hommes répondirent* nous savons que vous êtes brave; *on ce servi de ce mail, à lequel a ouï dire, pour enfoncer les portes des chambres et cabinet du château, où ils prirent deux fuzils, un mousqueton, deux pistolets de ceinture, deux épées, un sabre et une baïonnete…».*

Pendant ce temps, à l'entrée septentrionale de Sanilhac se déroule une autre scène, telle que la décrit le 31 août Pierre TRENTIGNAN, 30 ans, A.C., cordonnier du lieu :

« Le lundy sixième de ce mois d'aoust, estant à Uzès, il rencontra Jean TARADEL, cordonier de Col[l]*ias et lui dit qu'il vouloit mener d'Uzès un compagnon cordonier, pour travailler avec lui à Sanilhac, le dit TARADEL lui dit* je vous baillerai mon fils pour trois semaines*; ils rencontrèrent BRUIES* [en fait BRUEYS]*, teinturier de Nismes, N.C., fermier de la chasse de Sanilhac, qui dit au déposant s'il vouloit partir; ils trouvèrent aussi le nommé REILHE, fermier du domaine du sieur DANGER, qui faisoit ferrer deux chevaux à la Bourgade;*

BRUIES lui dit s'il vouloit porter deux eimines de bled [40,74 litres de blé] *qu'il avoit dans un sac; REILHE lui répondit d'aller chercher le bled, le déposant dit à TARADEL de venir avec eux à Sanilhac, qu'il y coucheroit et que le lendemain bon matin il en partiroit pour Col*[l]*ias.*

C'estoit environ cinq heures du soir, TARADEL et le dit REILHE montèrent chacun sur un cheval, le déposant et BRUIES estant arrivés (à leur tour) aux aires de Sanilhac, ils y trouvèrent les dits REILHE et TARADEL, atachés avec une corde l'un à l'autre, et deux jeunes hommes armés d'un fuzil chacun, qui atachèrent le déposant avec le dit BRUIES, en leur disant de n'avoir pas p[e]*ur. TARADEL, avec le coude, poussa deux ou trois fois le déposant, qui comprit par là qu'il vouloit lui dire de tâcher de s'enfuir, à cauze qu'il est A.C.*

Ceux qui les avoint atachés leur demandérent si cestoit la maison du prieur de Sanilhac qu'on voyoit brûler de cet endroit,on leur dit « c'est la maison du prieur qui brûle »*,ils s'informèrent si les lieux de Col*[l]*ias et de St Maximin étoint éloignés, s'il savoit que des détachements fussent sortis de la ville d'Uzès, ils demandèrent à BRUIES* « qui étes vous ? »*, il dit qu'il avoit la chasse de Sanilhac, on l'interrogea s'il avoit de fuzil et de la munition, BRUIES répondit qu'il avoit un fuzil de cinq ou six pistoles et qu'il n'avoit point de poudre. Il s'estoit détaché il y avoit un petit demi quart d'heure, il prit la fuite à travers champ, du costé de* [illisible]*, ses deux hommes armés lui tirèrent chacun un coup de fuzil, en lui criant* « tu n'iras pas loing !». *Il coureu plus de cent pas, il sauta une muraille et se coucha à terre,ou pour lors seullement il sentit qu'il étoit blessé à l'espaule* [droite,d'après Bernard MICHEL]*, il passa le reste de la nuit dans une vigne, et le lendemain il se rendit à Sanilhac dans sa maison…».*

Ces camisards, d'évidence, ne sont pas de la proche Uzège, guidés dans leur initiative par quelques coreligionnaires locaux, tel le jardinier du pont des Seynes, Jacques NICOLAS, sans qui cette opération n'aurait pu être ni conçue ni réalisée.

Au cours de son interrogatoire le 26 novembre suivant, celui-ci nie tout : sa présence à Sanilhac ce soir-là, sa participation à cette équipée. Cependant le procès verbal nous livre un vague portrait du personnage :

« Avons mandé venir un grand homme, portant une grande moustache, habillé de cadis de païsan… âgé de soixante cinq ans, nouveau Catholique… ».

Les questions révèlent aussi un renseignement fort intéressant :

« …il estoit à la teste de plusieurs rebelles armés, dont son fils Moïze, fameux phanatique, en estoit le chef, au lieu de Sanilhac… ».

Cardeur de laine de son état, Moïse NICOLAS (né le 28 Novembre 1680), est déjà qualifié de *« fameux phanatique »* en novembre; il est entré dans l'épopée camisarde, auprès de Jean CAVALIER, comme prédicant/prophète en juillet 1703 ,plus connu sous le nom de « *le grand Moïse »*[3]; serait-ce ici un de ses premiers coups de main ? Et comment ne pas être troublé par la proximité de Pont des Seynes/Sagriès (où les NICOLAS ont de la famille, peut-être aussi à Sanilhac) et du mas de Malaïgue, dans le terroir de Blauzac, d'où est originaire un des principaux lieutenants de CAVALIER, Laurent RAVANEL ? Les deux hommes se sont connus très certainement avant ces évènements.

Peut-on l'identifier à l'homme de grande taille, habillé couleur noisette, qui a tiré sur le curé GRANIER, d'après SIAUD ? ainsi qu'à l'homme qui monte un petit cheval bai [rouge], vu par DENTAUD, ou l'homme qui morigène un camisard à propos de l'extension de l'incendie à la maison d'Henri GOIRAND, d'après Pierre BRUN ?

Ces évènements n'ont duré qu'une heure; les camisards, à leur habitude, se retirent du lieu en chantant des psaumes, suivis d'une nouvelle recrue, le fils GOIRAND; pendant que l'épouvante paralyse chez eux, pour le reste de la nuit, les anciens catholiques de Sanilhac.

Chronique d'une mort annoncée

D'après les témoins, les camisards, à plusieurs reprises s'intéressent à la localisation de la maison du Prieur et au sort du curé; il est évident qu'un des objectifs principaux, sinon le premier, a été pour eux d'intercepter et d'éliminer le curé de Sanilhac.

En 1892, dans sa notice historique sur Sanilhac, un ancien curé de ce village, l'abbé J. ARNOUX, cite le document d'un autre ecclésiastique, que nous n'avons pu retrouver :

« M. MARRON Joseph, ancien curé de Saint-Siffret, raconte ainsi la mort de M. GRANIER : appelé hors de la maison curiale par les devoirs de son ministère, le curé de Sanilhac croyait pouvoir regagner sa demeure sans être aperçu. Il était dix heures du soir. Malheureusement il rencontra quelques camisards. Ceux-ci se mirent à sa poursuite; le curé était sur le point de leur échapper; il avait déjà escaladé le mur de son jardin, lorsqu'un camisard lui tira un coup de pistolet qui l'atteignit dans les reins. Cette blessure, grave et mortelle, le fit retomber au pied du mur. Alors un camisard prit une lourde pierre et écrasa contre le sol le curé martyr ».

Au cours de l'interrogatoire de Jean GOIRAND, le 26 novembre, le subdélégué lui demande si cette troupe de rebelles, dont il est accusé d'avoir fait partie, *« dans le susdit lieu de Senilhac …ne s'y estoit pas rendu de dessein prémédité… a nié ».*

Interrogé si *« avant mettre le feu à l'église et à la maison du prieur, il assassinat ou fit assassiner à coups de fusil le sieur GRANIER, curé servant la paroisse du susdit Senilhac, qui entroit dans le village par la rue appellée du Puis mal* [rue du Mal Conseil]*…a nié ».*

Rue du Puits du Mal Conseil : Mur du jardin de la maison du Prieur

[3] voir Pierre ROLLAND, *Dictionnaire des camisards*, éd. Presses du Languedoc, 1995, p. 176 - article Moïse Nicollas; et Jeannine FLAUGÈRE, Les effets de la Révocation à Uzès et dans l'Uzège, Rhhodanie n° 18, par. «le supplice de Moïse Nicolas».

Dans son témoignage, Bernard MICHEL nous donne peut-être la raison de l'imprudente sortie de Louis GRANIER : *« lorsqu'il comprit que les rebelles s'estoint retirés, il rentrat dans sa maison, où il restait à cauze qu'il avoit un enfant malade… »*; le curé a pu venir à son chevet.

Mais pourquoi s'en prendre à un modeste curé de campagne ? Rappelons que l'élimination des curés dans cette région a privé l'intendant de sa principale source d'information,ce qui conforte les camisards dans leurs actions.

Le 3 août, la sœur de MEREZ écrit, au sujet des camisards : *« …il pourroit bien se faire qu'ils prissent le dessus; nous avons tout à craindre : ce sont des gens désespérés. Il vaudroit mieux encore les perdre que s'ils nous perdoient. Les prestres n'oseroient aller jusques au jardin, on les appelle les messieurs de courte vie… ».*

Courant août 1703, la sœur de l'infortuné curé, Marie GRANIER, qui réside à Beaucaire, adresse une requête à l'intendant, pour obtenir un dédommagement, à valoir sur les 12 000 livres d'engagement de la communauté de Sanilhac, sachant que son frère ecclésiastique était débiteur de son mari, en tant que caution de sa dot [4] :

« Messire Louis GRANIER, son frère… auroit servy de curé dans le lieu et parroisse de Garigue, dans le diocèse d'Uzès, qu'il fût obligé de quitter à cause des désordres et violances qu'y furent faites l'année dernière dans ledit lieu par les rebelles, satellites, fanatiques aux ordres du roy, qu'y brusler l'esglise et la maison du consul… et de là ledit messire GRENIER, prêtre,…

« pour le zelle de la religion et de son ministère, nonobstant la continuation desdits désordres et que le prieur du lieu de Senilhac, dans le mesme diocèse et autres prestres en estoint quité leur parroisse, il fût dans ledit lieu de Senilhac, où il auroit fait tout le service jusqu'au sixiesme de ce mois d'aoust courant qu'il auroit esté tué par quelques uns des révoltés, satellites, fanatiques dans le dit lieu de Senilhac, quy estoint en nombre de dix ou douze, environ une heure de sept à huit de soir, à coup de fuzils et de pierres luy ayant écrazé sa teste, brisé son corps, luy ayant pris son cheval de valleur de deux cens livres [corrigé plus loin *250 livres*], *et qu'il avait achepté pour servir dans la conjecture du temps présent de désordre et de persécution* [comme le précise son mari, François de CASSIA] *et vingt cinq louis d'or qu'il portoit sur luy, et de ce non comptants* [contents] *brusler l'esglise,la maison du prieur dudit lieu et tous les effects dudit messire GRANIER, sans qu'aucun des habitans dudit lieu luy donnat aucun secours… ».*

De plus, Louis GRANIER n'est pas n'importe quel curé; le prieur qu'il représente dans la paroisse de Sanilhac est François VERNET,official de l'évêque d'Uzès, c'est-à-dire un juge ecclésiastique ! De là à voir dans l'exécution de son curé un exemple, un avertissement…

Dans son historique de l'Uzège, X. SNOECK mentionne un curieux détail à son sujet [5], mais sans en préciser la provenance :

« Comme le curé de Sanilhac avait transformé une caverne des grottes du Gardon en prison, les camisards vinrent délivrer les leurs. Ils trouvèrent mourants sept hommes dont un vieillard et deux femmes. Ils tuèrent le curé en représaille. »

Peut-être qu'un passage du témoignage d'Anne IMBERTE, femme de Pierre CARRIÈRE fait allusion à ce fait :

« …un mois ou environ avant l'arrivée des camizards à Sanilhac, elle étoit devant la porte de sa maison avec Bonne MALBETE et Jean BARBUT ».

La dite MALBETE dizoit à BARBUT *« je vous plains d'avoir le sieur GRANIER pour curé, s'est un homme dangereux qui vous fera des affaires; tous les jours que monsieur le prieur avoit grand tort de faire servir sa paroisse par un tel prêtre qui étoit prévenu pour crime, que si monsieur le prieur ne vouloit pas le faire tirer de Sanilhac, il faloit tâcher d'obtenir un autre prêtre par le crédit de Madame de LUSSAN ».*

Ce dynamique ecclésiastique irrite les nouveaux convertis, tous les témoignages concordent. Pierre BRUN est catégorique sur ce point :

« …au commansemant du mois de juillet dernier, estant dans le château de Sanilhac avec le sieur GRANIER curé et Pierre CARRIÈRE, ancien Catholique, qui leur dit qu'il y avoit quelques jours qu'Anne IMBERTE, sa femme, passant devant la maison de Jean BARBUT, elle y avoit entendu le sieur FOLCHER, le dit BARBUT, André ABERLENC, Jean AUNAN[S] *et Jacques IMBERT, nouveaux Catholiques, qui s'entretenoint dudit sieur GRANIER, et que l'un d'iceux disoit il faut tacher de ce deffaire dudit sieur GRANIER, curé…».*

Le consul Honoré MILHIER ajoute *« que vers la fin du mois de may dernier, Paul IMBERT, fils d'Antoine, faisoit petre* [paitre] *ses bœufs dans un bled* [terre en jachère, anciennement en culture de céréales], *le sieur GRANIER, curé, estant avec le sieur AMALRIC fils* [de Vic] *voulut représenter au dit Paul qu'il ne faisoit pas bien, qui lui répondit de faire son chemin et qu'il le paieroit, sachant cete particularité de la bouche dudit sieur GRANIER, et dudit sieur AMALRIC. »*

Les moulins de La Baume Saint-Vérédème

Le juge La BAUME précise que courant 1703 *« les vivres qu'on fournissoit volontairement aux camisards ne suffisant pas pour leur subsistance, ils enlevoient du blé et d'autres provisions dans les lieux où il n'y avoit pas de troupes et sur les chemins…* I*ls faisoint porter le blé qu'ils enlevoient dans ce canton au moulin de la Baulme, qui est un endroit désert entre Pouls et Senillac; c'étoient des paysans sans armes qui le faisoient moudre, qu'on ne soupçonnoit pas d'être camisards ».*

L'abbé ARNOUX, écrit *« qu'ils* [les camisards] *s'étaient emparés du moulin de la Baume, appartenant au seigneur, et la grande grotte de Saint Vérédème fut leur quartier général pendant quelques jours ».*

La relation de la bergère sanilhacoise Pierre DEVÈZE, 18 ans, A.C., faite le 11 septembre 1703 est édifiante :

« Dépoze que dans l'huict aoust à neuf heures du soir, elle venoit de garder ses brebis, lorsqu'elle fut dans la plaine de Sanilhac elle trouva Guillaume NOYE[R], *N.C., qui conduisoit une mulle chargée d'un sac rampli, qui étoit à travers la barde, elle creu, aux bosses qui paraissoint au dehors du sac, que c'estoit du pain, ce qu'elle a veu de quatre ou cinq pas, elle vit encore un autre homme, qui marchoit dans un champ, qui portoit quelque chose à son cou, n'aïant peu distinguer si c'estoit un bâton ou un fuzil.*

Lorsque le dit NOYER eut fait environ cent pas, elle l'entendit crier plusieurs fois houé, houé !*, un trés grand nombre de voix répondirent plusieurs fois* houé, houé !*».*

fin bas de page suivante

[4] AD34 - C 252.

[5] Xavier SNOECK, chap. «Les camisards», in revue *Nîmes, Uzès, le Gard*, n° XIII, août 1980, p. 116.

Rendons à Vénus…

Dans l'article sur Saint-Christol-les-Alès publié dans le LCC N° 136, nous avions dédié à Diane la splendide statue romaine découverte dans cette localité au XIX^{ème} siècle.

Cette attribution contredisait l'hypothèse d'une Vénus qui est formulée dans la Carte Archéologique du Gard (Tome III, p. 580). Notre précieux ami, Jacques Bompaire, professeur émérite de langue et de littérature grecque à la Sorbonne vient de nous apporter sa contribution à ce débat.

Pour lui, la statue ne peut pas représenter Diane, car cette déesse qui symbolise la pudeur n'est jamais montrée entièrement dévêtue. Il m'écrit :

Déesse vierge (parthenos), *indomptée et indomptable, Diane (l'Artémis des Grecs) défend la chasteté, souvent même avec cruauté. Ainsi elle punit la nymphe Kallisto qui avait enfreint ses lois* [en se donnant à Zeus] *et elle récompense Hippolyte en lui conférant l'immortalité pour avoir refusé les avances de Phèdre.*

Diane apparaît comme l'antithèse de Vénus/Aphrodite. L'hymne homérique à Aphrodite, vers 16 et 17, nous le confirme : « jamais Aphrodite la souriante ne put faire plier sous les lois de l'amour, la bruyante Artémis aux flèches d'or ».

La déesse chasseresse ne se vengea-t-elle pas d'Actéon qui l'avait surprise au bain en le changeant en cerf ? Personnellement, je ne connais pas de représentation d'Artémis totalement nue. Ce ne pourrait être que dans la scène avec Actéon où, précisément, elle dérobe sa nudité à l'indiscret.

Rien de tel dans la statue de Saint-Christol dont les charmes sont bien étalés. Un cratère à figures rouges exposé au musée de Boston (moins 500 av. J.C) *représente l'exécution d'Actéon sous les flèches d'Artémis.*

Celle-ci est vêtue d'une tunique. Par ailleurs, elle est souvent montrée portant carquois et flèches sur l'épaule.

Pour Jacques Bompaire, la présence d'un carquois derrière les talons de la déesse ne permet pas d'en conclure que la statue de Saint-Christol est dédicacée à Diane. Pourquoi les flèches posées au sol ne seraient-elles pas le symbole de Cupidon (Eros en Grèce) qui était le fils de Vénus et de Mercure/Hermès ?

« Cupidon est souvent représenté soit avec des ailes, soit avec des flèches, soit avec les deux. Grâce à son arc, il blesse les dieux et les hommes du mal d'amour.
Quant à Vénus/Aphrodite, la déesse de l'amour, sa nudité apparaît constamment dans ses représentations.»

En terminant, on ne peut que souhaiter que la Vénus – puisque c'est bien elle – de Saint-Christol rejoigne prochainement le hall de la Mairie de la commune où elle a été mise au jour. Le premier magistrat Jean Sirvin, ému par notre article, a réussi à la localiser dans les sous-sols de la caverne d'Ali Baba où sont entreposées quantité de pièces de grande valeur au Musée Archéologique de Nîmes.
Il a donc entrepris les démarches pour le rapatriement de la statue. Espérons sincèrement qu'elles aboutiront bientôt !

P.A. CLÉMENT

Ce que Pierre CLÉMENT ne dit pas, c'est que j'ai une large part de responsabilité dans cette affaire.

Observant qu'un carquois était disposé aux pieds de la Vénus, je m'en étais étonné auprès de lui et l'avais convaincu qu'il s'agissait plus probablement d'une statue de Diane chasseresse.

Les explications, beaucoup plus précises et savantes de Jacques BOMPAIRE, montrent les limites de mes connaissances en mytologie gréco-romaine.

Que Vénus – et nos lecteurs – veuillent bien me pardonner un jugement trop hâtif !

A. CLAVEIROLE

Sanilhac (suite)

Cette scène se déroule donc deux jours après la venue à Sanilhac des camisards… qui demeurent donc dans les parages.

Le curé de Saint-Germain de Calberte, J.B. LOUVRELEUL relate que *« M. l'abbé PONCET, vicaire général* [et neveu de l'évêque d'Uzès Michel PONCET de LA RIVIÈRE] *étant informé de ces attentats, fit partir successivement deux express pour en donner avis à M. le maréchal de MONTREVEL; mais l'un et l'autre par divers chemins tombèrent entre les mains violentes de ces barbares qui les massacrèrent. »* [6]

(à suivre)

[6] J.B. LOUVRELEUL, *Le fanatisme renouvelé*..., op. cit., p. 164-165.

Prochain article : ***3 – La Répression***

Heurs et malheurs d'un instituteur cévenol

au XIXème siècle

par A. CLAVEIROLE

L'instituteur Laurent PRIVAT nous a laissé deux livres de raison dans lesquels il tenait la comptabilité relative à sa profession d'instituteur libre, mélangée aux comptes d'une sorte d'épicerie, sans doute tenue par sa femme. S'il n'est pas toujours aisé de distinguer entre les deux activités du ménage, l'ensemble fournit à la fois des indications intéressantes sur la scolarisation d'un village cévenol et sur les habitudes de consommation de ses habitants au milieu du XIXème siècle. Suivant une pratique qui perdurera, même dans la bourgeoisie citadine, pendant une partie du XXème siècle, les gens avaient compte ouvert chez les commerçants et réglaient rarement comptant leurs achats... qu'il s'agisse des journées d'école ou de denrées alimentaires.

Constat de détresse

Monsieur le Ministre,

Le sieur Laurent PRIVAT, ancien instituteur à Ardaillers, commune de Valleraugue, habitant à St-Paul la Coste canton ouest d'Alais (Gard) prend la liberté de vous exposer que sa santé ne lui permettant pas de se livrer aux travaux pénibles de la campagne, n'ayant aucun emploi productif, se trouvant sans enfants et sans soutiens, n'ayant pour toute ressource pour vivre avec sa femme âgée et infirme que le secours de cent francs qui lui a été accordé en 1883 Chapitre 35 N° 753,

Ose vous prier Monsieur le Ministre, avec le plus grand respect, de vouloir bien lui accorder un supplément pour le mettre à l'abri des plus pressants besoins.

Dans l'espoir que sa demande sera bien accueillie, il a l'honneur d'être avec respect et un entier dévouement, Monsieur le Ministre, votre très humble serviteur..

[signé :] L. PRIVAT

A St Paul la Coste le 25 7^{bre} 1883

La demande ci-dessus est appuyée par le maire de la commune, si l'on en juge par un projet de lettre inséré dans le livre de raison :

«Il est à ma connaissance que le sieur PRIVAT Laurent ne possède d'autres ressources que ce qu'il peut gagner en travaillant à la terre; atteinte de fréquentes indispositions chroniques, sa santé ne lui permet pas de se livrer à de rudes travaux et sa femme, âgée de 70 ans, accablée d'infirmités ne peut absolument rien faire.

Il vit ici dans une petite maison que lui prête Mr PLANTIER, notre adjoint, lequel lui laisse cultiver un coin de terre pour planter des pommes de terre et quelques plantes potagères à son usage.

Le sieur PRIVAT n'a pas des capitaux, il a plutôt des dettes.

Dans le temps il avait acheté une petite propriété pour la somme de 8000 francs au terroir de la Falguière, commune de Grabiac [sic] *canton de Barre (Lozère)*[1], *mais n'ayant pu la payer et la dépréciation étant venue par la perte de la vigne et des mûriers, cette propriété loin d'être pour lui une ressource est une lourde charge car elle produit pour 235 francs de revenu, à peu près la moitié des intérêts ou des charges dont elle est grevée.*

Le Bureau des hypothèques de Florac peut au besoin certifier la vérité.

Mr le colonel MAYNADIER sénateur à Paris, qui connaît le sieur PRIVAT et sa position, peut donner sur lui d'utiles renseignements.

Le sieur PRIVAT a été Instituteur communal à Bassurels canton de Barre (Lozère) du mois de mars 1838 au mois de mai 1844 et du mois de mai 1844 à la fin octobre 1879 Instituteur libre au hameau d'Ardaillers commune de Valleraugue (Gard). En tout il a fourni à l'enseignement primaire, public ou libre, un exercice de 40 années.»

Même si la profession d'instituteur n'a jamais permis à quiconque de faire fortune, comment Laurent PRIVAT en est-il arrivé là ?

L'ancienne école de Bassurels (Photo M. Barrère)

Biographie sommaire

Né à Constanci, commune de Bédouès le 17 mars 1817 d'un père cultivateur illettré, Laurent PRIVAT, breveté à Mende le 2 mars 1838, est aussitôt nommé instituteur communal à Bassurels.

[1] Il est surprenant que l'instituteur ne désigne pas correctement la commune de Gabriac, qu'il connaît pourtant bien. Dyslexie ?

En janvier 1844, il épouse à Gabriac Mélanie SOULATGES, fille d'un petit propriétaire au hameau de la Falguière. C'est probablement à cause des nouvelles charges occasionnées par son mariage par rapport à son maigre salaire d'instituteur que Laurent PRIVAT décide alors de se mettre à son compte.

Il démissionne de l'enseignement public et ouvre une école privée à Ardaillers dès le mois de mai 1844. Il exercera cette activité pendant plus de 34 ans, avant de se retirer à Saint-Paul-la-Coste où leur unique enfant Noémie, elle-même institutrice, avait épousé en 1880 l'instituteur communal Paul TROUVAT. Noémie mourut à 34 ans (un an après son mariage) en mettant au monde leur premier enfant.

Les époux PRIVAT décèderont tous deux à Saint-Paul en avril et juillet 1886.

Il paraît ressortir de cette brève chronologie et des deux lettres ci-dessus que Laurent PRIVAT n'a certes pas fait fortune dans l'enseignement, qu'il soit public ou privé.

Mais pour comprendre sa piètre condition de retraité il faut faire un détour par la Falguière.

Une affaire calamiteuse – La Falguière

L'épouse de l'instituteur, Mélanie, avait deux frères. L'aîné Auguste SOULATGES avait reçu par donation entre vifs, le 1er décembre 1832, la totalité du patrimoine familial – essentiellement la propriété de La Falguière – à charge par lui de verser à ses parents une pension viagère de 300 francs, réduite à 200 francs au décès du premier d'entre eux. A la disparition du parent survivant, Auguste devait remettre 1400 francs au titre de leur légitime à chacun de ses frère et sœur : César et Mélanie.

Le père, Henri SOULATGES, mourut à Gabriac en février 1839 (donc avant le mariage de sa fille avec Laurent PRIVAT); sa femme en mars 1859.

Décédé à 41 ans en avril 1848, le second fils César avait légué par testament olographe à sa sœur Mélanie les trois quarts de tous ses biens et à sa nièce Noémie la somme de 200 francs à prélever sur le dernier quart. Le reste de son patrimoine allait à son frère Auguste.

Ce dernier, toujours installé à la Falguière, devait donc à sa sœur au moins 2800 francs, car au décès de son frère il ne s'était apparemment pas encore acquitté du paiement des légitimes.

Bien plus, piètre gestionnaire ou incapable, Auguste était couvert de dettes.

C'est dans ce contexte que Laurent PRIVAT commet la bourde de sa vie.

Le 22 août 1861, il achète à son beau-frère Auguste, *« une propriété appelée la Falguière, consistant en maisonnages et pièces de terre, mûriers, champs, terres à blé, prairies, châtaigniers et pâturages »* pour la somme de 8000 francs, stipulée *« payable aux créanciers inscrits ou ayants droit sur ladite propriété en ordre de renvoi »*. Dans le prix d'achat n'était pas compris ce que lui devait son beau-frère, soit 5906 francs, ni les frais de mutation. Bien sûr, notre instituteur avait pris (tardivement) inscription hypothécaire pour une première créance de 3082 francs, mais elle ne venait qu'au huitième rang et il avait devant lui des créanciers privilégiés pour un montant

Le hameau de la Falguière (photo A. Claveirole)

de 6176 francs. Ensuite venait Philippine SOULATGES femme NOGUIER pour une créance de 1300 francs, enfin seulement la seconde créance de Laurent PRIVAT et de son épouse, 2824 francs dont il ne récupèreront pas un sou.

Au total, si nos calculs sont exacts, la Falguière leur aura coûté 12082 F. L'instituteur vendra la propriété en septembre 1884 à ROUSSELET POURTALÈS pour 4000 francs, concrétisant ainsi une perte de plus 8000 francs, somme considérable pour l'époque.

Comment a-t-il pu en arriver à une telle déconfiture ?

Certes il était cultivé par rapport au milieu dans lequel il exerçait son métier d'enseignant, mais il ignorait tout du droit. Comme il l'expose dans un feuillet intitulé *« État de mes affaires de la Falguière »*, il croyait que son épouse, mineure à l'époque de la donation faite à Auguste par son père, aurait pu attaquer celle-ci et en tout cas devait passer avant les créanciers de son frère. Il écrit : *« Serait-il possible que l'aîné ait dévoré la part de ses cadets ? »*

Au vu de ses explications et de celles (plus professionnelles) de son avoué à Florac Me LAMARCHE, assurément oui !

ARDAILLERS

Situés à quelques kilomètres de Valleraugue, les hameaux d'Ardaillers semblent un peu négligés par leur commune de rattachement et l'on sent bien un désir d'émancipation dans la pétition dont nous reproduisons le texte ci-après :

Ardaillers 3 Avril 1872

A Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Valleraugue. Les soussignés habitants des hameaux d'Ardaillers.

Messieurs,

Contribuant aux charges du Budget communal, nous devons participer dans une juste mesure aux bénéfices de ce même Budget.

C'est pour cela, Messieurs, que nous avons l'honneur de nous adresser à vous afin de vous signaler l'inégalité qui existe entre nous et le chef-lieu de la commune. Nous savons que les ressources de la commune de Valleraugue sont faibles eu égard aux besoins nombreux et variés que vous auriez à satisfaire et qu'en ce qui nous

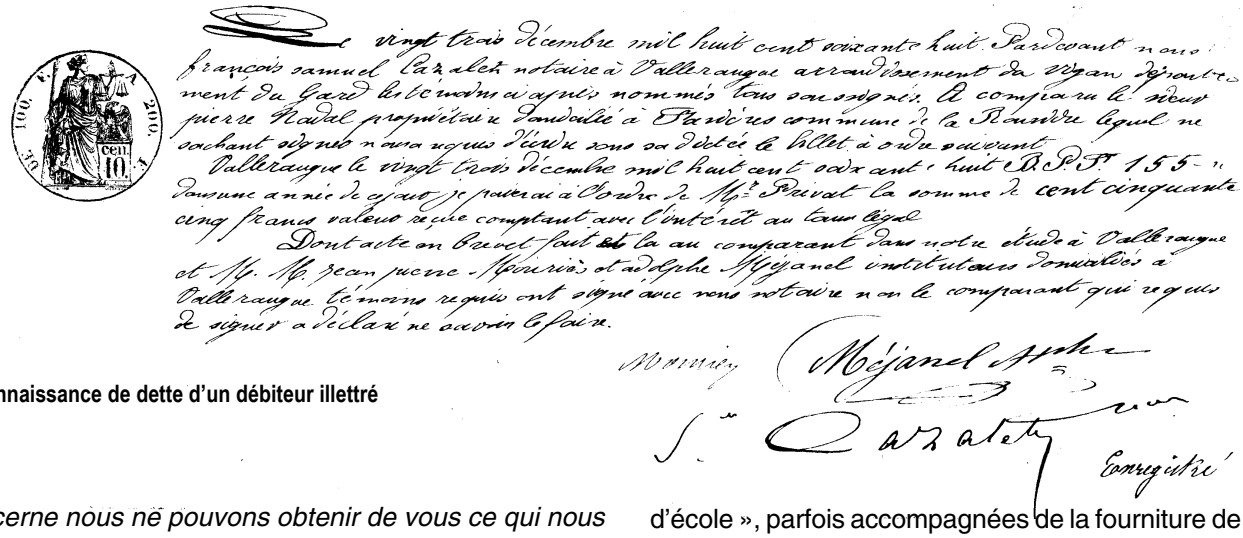

Reconnaissance de dette d'un débiteur illettré

concerne nous ne pouvons obtenir de vous ce qui nous serait nécessaire absolument utile et indispensable : soit une école soit une route et C'est pour ce motif que nous sommes en instance auprès de qui de droit pour obtenir notre séparation.

Mais nous savons aussi en attendant que, malgré votre pénurie Budgétaire, vous pouvez sinon nous donner à la fois une école et une route, du moins en équilibrant votre Budget en faisant quelques économies sur certains Articles qui n'y figurent que pour la forme, nous doter d'une école de hameau.

Aussi, Messieurs, pénétrés de la nécessité qu'il y a pour nous et nos enfants d'avoir à Ardaillers une école fixe, vous demandons par la présente pétition de vouloir bien conformément au paragraphe 3 de l'article 2 de la loi de 1867 sur l'instruction primaire émettre un avis favorable à l'établissement d'une école de cette nature et le transmettre au Conseil départemental qui après avoir statué soumettra sa décision à l'approbation de Monsieur le Ministre de l'instruction publique.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement notre demande qui quoi qu'il arrive ne sera jamais une lourde charge pour la commune, soit que nous nous séparions, soit que nous restions attachés à vous,

Recevez, Messieurs,…

Les deux livres de comptes de Laurent PRIVAT

Les livres de raison de l'instituteur qui nous sont parvenus concernent tous deux l'époque de l'école privée d'Ardaillers.

Ce sont deux registres cartonnés au format 20 x 30 cm de 150 pages, dans lesquels pages numérotées et pages blanches se succèdent.

Le premier couvre les années 1855 à 1867. Bien que portant sur le premier plat de couverture une étiquette au nom de Laurent PRIVAT, il paraît avoir été tenu par sa femme (différences d'écriture, assez nombreuses fautes d'orthographe,…) et concerner principalement une activité d'aubergiste : vente de repas et de diverses consommations alcoolisées, également de tabac ou de cigares. On y trouve cependant, généralement à la fin du compte de chaque débiteur, 26 fois la mention de « frais d'école », parfois accompagnées de la fourniture de livres ou d'instruments scolaires [2].

Le deuxième livre, tenu par l'instituteur lui-même, tout en recouvrant partiellement la même période que le précédent, s'étend jusqu'en 1879.

Dans un désordre manifeste s'y trouvent mêlés des comptes relatifs à des achats personnels, mention des paiements effectués par les parents pour les frais de scolarité de leurs enfants, mais aussi de très nombreux débits se rapportant à des fournitures d'épicerie ou des notes de restauration.Il comporte cependant beaucoup plus d'indications sur la fréquentation de l'école privée, notamment des listes d'élèves.

Il faut sans doute déduire de tous ces éléments formels que la femme de l'instituteur a ouvert une petit commerce d'épicerie-tabac-auberge dont les deux livres de comptes sont le reflet.

Le nombre des « clients » répertoriés, proche de la centaine, mais aussi les quantités livrées (vin parfois par pièce entière) semblent bien conforter cette hypothèse.

Cependant, on peut s'étonner de ne trouver dans les comptes aucune mention de factures et de règlement des fournisseurs.

L'école libre d'Ardaillers

On ne trouve dans les livres de compte qu'une seule mention de formalités administratives. Le 24 août 1873, l'instituteur note : *« Déclaration d'ouverture d'école d'Ardailles faite à Monsieur le Maire de Valleraugue en conformité de l'art. 55 et 27 de la loi du 15 mars 1850 ».* On remarquera qu'à cette date l'école ouverte par Laurent PRIVAT fonctionne déjà depuis une trentaine d'années et que la requête des conseillers municipaux d'avril 1872 – citée plus haut – paraît être restée sans effet.

Il est difficile, à partir du premier livre, d'établir une liste exhaustive, année par année, des écoliers qui fréquentent l'école libre. Si l'aubergiste PERRIER doit 35 francs pour 8 mois d'école en 1867 et 6 mois en 1868, on n'a aucune précision pour JENJEAN du Mas Miquiel ou pour CAPIEU de Vernèdes, portés dans le livre sous la rubrique « Compte d'école », et mentionnés devoir respectivement 35 et 6 francs.

On peut toutefois déduire des écritures que l'inscription d'un élève à l'école était facturée aux alentours de 2 francs

[2] par exemple, en décembre 1857 : à Mr SALLES du Monna « une géographie Gautier » et peu auparavant « une fable de La Fontaine ».

Élèves inscrits

Année scolaire 1869/70

NADAL
HILLAIRE
CABANEL
CARLES
FAVENTINES
BERTRAND
AIRAL
MARTIN
BERTRAND
PERRIER
ABRIC
BERTRAND
AVID
SALLES du Monna
NOGUIER

Abonnement des demoiselles

juillet 1871-mai 1872

AIRAL (2 filles)
NADAL mas de l'Église
PERRIER (2 filles)
HILLAIRE
NADAL mas Gibert, 4 mois
MARTIN (2 filles)
BERTRAND (2 filles)
TEULE

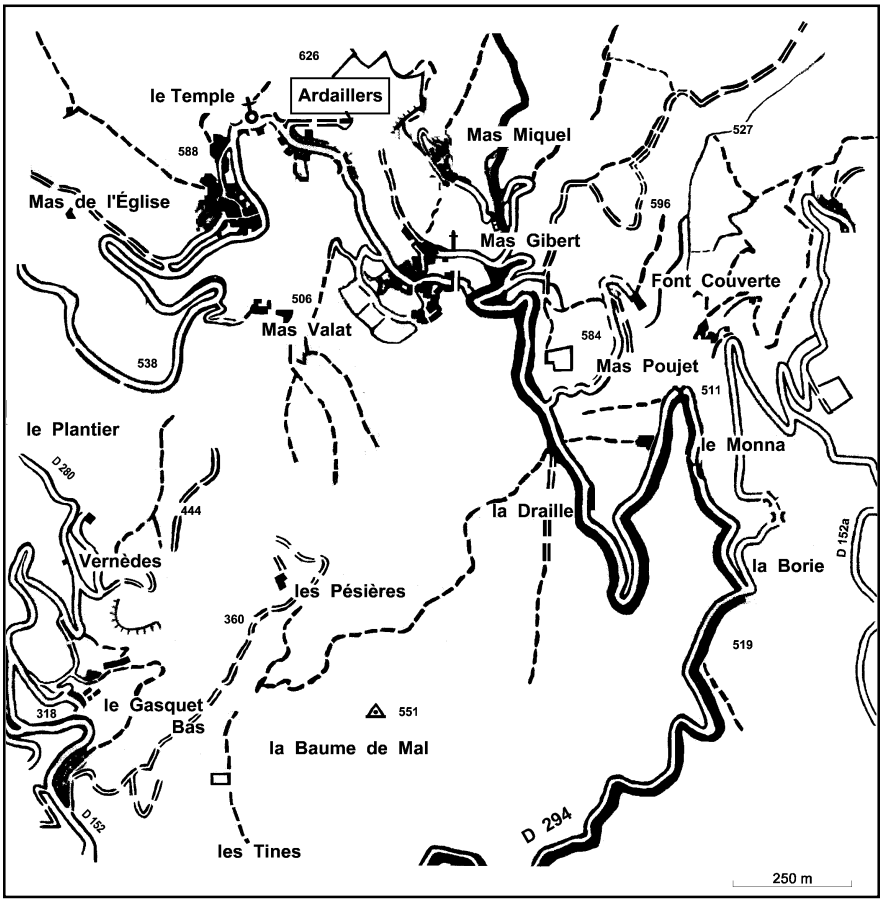

Cours du soir

1870/71
(commencés le 19/12/70 et terminés le 18/2/71)

GAUFFRE
TEULON
BERTHEZENNE
PERRIER Edmond
AVID
NOGUIER Édouard
PIBAROT Louis
ABRICLE Léonce
PIBAROT Léonce
NADAL Henri

1871/72
(commencés le 5/12/71 et terminés le 18/1/72)

GAUFFRE
AVID Pierre
NADAL Almir (1 mois)
PERRIER Edmond
BERTHEZENNE
PIBAROT Louis
TEULON Pierre
POUJOL Léonie
BERTRAND Hortance
PIBAROT Léonce
NOUGUIER Édouard
MOURGUES Ferdinand

Ardaillers est un groupement de hameaux dispersés dépendant de la commune de Valleraugue, située à environ 5 km. L'école est implantée au hameau d'Ardaillers et reçoit des élèves venant de tous les autres hameaux.

par mois dans les années 1860 et 2,50 francs en 1870.

Les prix ne sont pas vraiment faits « à la tête du client », mais l'instituteur paraît tenir compte du nombre d'enfants qu'une même famille lui confie et peut-être même des ressources des parents. Il accepte aussi des paiements au moins partiels en nature : AVID, par exemple en janvier 1869, paiera en livrant 162 kg de pommes de terre.

On trouve à la fin du second livre de comptes, sous la rubrique *« Abonnement des élèves »* des listes plus homogènes couvrant la période 1868 - 1876.

On peut déduire des informations relevées que le nombre d'élèves varie suivant les années entre 10 et 15 participants. Fréquentation honorable.

Les comptes sont, bien sûr, relatifs aux nom et prénom du père et ne mentionnent que très rarement les prénoms des enfants; c'est pourquoi on ne trouvera que des patronymes dans les listes données ci-dessus à titre d'exemple.

Les cours des garçons et ceux des « demoiselles » sont évidemment séparés et font l'objet de listes distinctes.

L. PRIVAT organise aussi des cours du soir – mixtes – destinés aux adultes, pendant la morte saison : décembre, janvier, février.

Les revenus tirés de l'école

Les écritures étant souvent embrouillées et mélangées à des dettes d'épicerie sans rapport avec l'activité d'instituteur, confuses quant à la période d'enseignement concernée,… il est hasardeux d'essayer d'en extraire un revenu annuel précis autrement qu'en faisant une moyenne sur plusieurs années des recettes mentionnées.

Ainsi, d'après ses livres, sur les huit années s'étendant de 1869 à 1876, l'instituteur a reçu en espèces au moins 2476 francs, ce qui fait ressortir un revenu annuel moyen de 343 francs environ; en rapprochant ce chiffre du traitement annuel d'un instituteur public, compris entre 500 et 700 francs (St-Jean-du-Gard) durant les années considérée, on peut estimer que L. PRIVAT n'a pas fait le bon choix en abandonnant l'enseignement public pour se consacrer au privé.

Cependant, s'il s'est maintenu pendant 34 ans dans l'école qu'il avait ouverte à Ardaillers, c'est que cette activité lui permettait d'y poursuivre une existence honorable sinon aisée.

Aux recettes en argent liquide il faut sans doute ajouter les paiements en nature: pommes de terre, châtaignes,… qu'il percevait et représentaient un complément de revenu non négligeable.

Il faut encore mentionner les petits profits tirés de la revente des fourniture scolaires : livres, cahiers, porte-plumes, voire craie que l'instituteur revendait en faisant un bénéfice. La page ci-contre en donne un exemple caractéristique.

Un compte daté du 21 décembre 1873 permet de se faire une idée des prix auxquels il achetait ces fournitures et donc de la marge qu'il pratiquait.

112

1864 Achile du Gasquet

23 Décembre	Un Saradon	.60
26 d°	Un Cahier et porte plumes	.20
29 Mars	Un Lebrun	1.25
1864 à 65	5 mois d'École	10"
20 Août	Un cahier et un porte plume	.15
17 Avril	reçu 15 francs	
14 juillet	encre et plumes	.10
	Pour Craie	.15
1865 à 66	9 mois d'école	18"
30 Avril	Un sou plumes et un sou encre	.10
14 juillet	plumes et encre	.10
23 Août	Un cahier	.10
10 Décembre	Une histoire sainte	1.20
Reçu	3 Kilos grueau à 7 sous	
Reçu	20 francs	
1866	Du 7 juillet à la fin 7bre 3 mois d'école	9"
	Du 7 Novembre au 15 Avril 5 mois	15"
1867	Du 24 juillet au 15 7bre 2 mois	6"
	Du 15 Novembre au 1er janvier 1 1/2	4.50
	Du 10 février au 27 Avril 2 1/2	7.50
Mai 1868	reçu 20 fr Craie et encre	.20
9bre 15	Reçu 4 doubles farine à 4 francs à 16	74.15
1869	7 mois et Craie	21.10
20 Décembre	reçu 8 Kilos grueau à 8 sous.	3.20

reçu 15
20
20
16
71"
1.05 grueau
3.20
75.25

de 1869 à 1870 5 Avril 5 mois 1/2 — 22"

6 Mai 1870 reçu 20 francs

1er Août reçu 44 K pomme de terre

Bien que le compte ci-dessus ne mentionne qu'un prénom, il s'agit probablement d'Achile TEULE, du Gasquet. On notera que cette page ne comporte pratiquement que des frais scolaires.

« Je dois à Mr MAURIN [sans doute un représentant] *:*

2 histoires saintes ..... 1,80 F
1 manuscrit [?] *1,25*
3 rames écolier 9,00
une ramette 20 cahiers lettre 1,75
2 exercices grammaire 1,20
2 méthodes Saradon 0,60
2 Noel et Chapsal 1,25
1 gram[maire] simple 1,00
deux Almanacs [sic] *0,20*

acquitté le 22 mars 1874 »

On peut ainsi constater que l'*Histoire Sainte* achetée 90 centimes sera revendue 1,20 F et que la *Méthode Saradon* sera facturée au double de son prix d'achat.

Enfin, on ne peut ignorer les revenus que le ménage tirait du commerce tenu par la femme.

Auberge - Tabac - Épicerie - Droguerie

L'essentiel des deux livres de compte concerne cette activité multiforme.

Auberge

L'examen des écritures semble indiquer qu'il s'agit bien d'une auberge où l'on sert des consommations et de véritables repas. Il y a pourtant en 1856 trois autres aubergistes (REILLAND, PERRIER et AVID) à Ardaillers et l'on peut s'étonner qu'il y ait place pour plusieurs commerces apparemment identiques.

L'auberge-bar PRIVAT sert du vin, de l'eau de vie ou de l'absinthe au verre, mais aussi au litre. Les autres aubergistes cités ci-dessus sont également clients.

Sur les repas servis, aucun détail n'est fourni. Seuls figurent dans les livres les noms des convives, par exemple en février 1860, sur le compte de SALLES fils dit Salou : *« avec Castel, …av. son domestique, … av. l'italien, av. Ribard de l'Airolle »*. Parfois on ne trouve qu'un laconique *«pour auberge»*.

Tabac

Peu de chose à dire au sujet des ventes de tabac; il s'agit de paquets de tabac (sans doute pour la pipe) et aussi de cigares. Aucune mention de cigarettes.

Épicerie

La diversité des produits est ici considérable : pain blanc et rosset, huile d'olive, de noix ou de colza, vinaigre, sel, poivre, ail, pain de sucre, cassonade, café, riz, macaronis, haricots, olives, châtaignes fraiches ou sèches, *une petite pierre de chocolat*, blé roux, touzelle, seigle, gruau, *2 kilos de morrue*, lard, porc salé…

Il s'agit donc bien d'un commerce complet et non d'un point de vente de dépannage.

Droguerie-quincaillerie

Pierre de savon, savon blanc, chandelle, huile pour lampe, campêche, couperose, sabots, clous ou *pointes*, huile de lin, poix, peigne en corne, ficelle,…

Malheureusement, comme nous l'avons dit plus haut, nous ne savons pas où le commerçant s'approvisionne et pas davantage à quels prix il achète ses produits. Impossible donc de savoir si cette activité commerciale est lucrative. Mais ici – comme pour l'école – il faut admettre que si elle ne l'avait pas été, elle n'aurait pas perduré pendant plusieurs dizaines d'années.

Suivant une pratique courante à l'époque, les clients ont un compte ouvert chez les commerçants, qui font crédit. Or les sommes en jeu finissent par être non négligeables. Par exemple, Victor NADAL de Favières a acheté entre octobre 1857 et juillet 1858 pour 148,50 F d'épicerie.

Mais il y a les bons et les mauvais payeurs. Certains ont une « ardoise » qui remonte à quatre ans. Les comptes laissent alors apparaître la perception d'agios s'élevant à 6% des sommes dues.

Les règlements sont presque toujours partiels et n'apurent donc pas la dette du client. Comme pour l'école – les comptes sont d'ailleurs souvent mélangées – les dettes sont souvent apurées partie en espèces, partie en nature.

Quand la somme due est trop élevée et trop ancienne, on fait signer un billet à ordre, avec le concours d'un notaire de Valleraugue, et devant témoins si le débiteur ne sait ni lire ni écrire.

Épilogue

Sans avoir fait fortune dans son activité d'instituteur libre et sa femme dans son commerce, Laurent PRIVAT aurait certainement terminé ses jours paisiblement en compagnie de sa femme à Saint-Paul-la-Coste auprès de leur fille.

La malencontreuse acquisition de la propriété de La Falguière a tout compromis.

Ruiné, et ne bénéficiant que d'un «secours» de 100 francs alloué par l'Administration, le couple n'a pu survivre que grâce à la solidarité villageoise, qui a permis au mari d'effectuer de «petits boulots».

A la fin du deuxième livre de comptes figure la mention des journées de travailleur agricole que Laurent PRIVAT a effectuées à Saint-Paul en 1885 et début 1886, c'est-à-dire jusqu'à sa mort :

- 26 mai 1885, 3 journées à 1,50 F chez BRETON;
- 4 juin 1885, une journée au Téron;
- juillet 1885, une journée au Temple;
- octobre 1885, une journée pour châtenier à Carreneuve,

etc.

ou en avril 1846, reçu de BRETON pour solde : 40 francs.

Après avoir perdu leur fille unique Noémie en juin 1881, les époux PRIVAT décèderont tous les deux à quatre mois d'intervalle en 1886.

Triste destinée après une vie d'efforts.

Pourquoi ne pas renvoyer tout de suite à notre Trésorier F. ANCELIN le bulletin d'adhésion à LCC et d'abonnement au *Lien* pour 2005, accompagné de votre règlement ? Ainsi vous serez sûr de ne pas l'oublier.

Statistique des opinions religieuses à Saint-Hippolyte en 1689

par Pierre ROLLAND

Les Archives du Gard disposent d'un *État du territoire d'Alais ou statistique des opinions religieuses* en 1689.

Comme un écho aux relevés que l'on trouve aux Archives de la Lozère – bien connus sous les cotes G 1000 et autres – l'état ci-dessous [AD30 - G 1562] fait le point sur les gentilshommes non catholiques dans l'archiprêtré de Saint-Hippolyte, qui après la construction de son fort, deviendra Saint-Hippolyte-du-Fort.

On trouve des tableaux identiques pour les archiprêtrés d'Alais, Anduze, Lasalle, Sumène, le Vigan, Meyrueis.

Ces états comportent plusieurs rubriques : description et appréciations sur les familles, liste des non catholiques qui sont ou ont été dans le service, non catholiques *« capables d'entreprendre »*.

Ces documents sont assez scandaleux; il suffit de lire les appréciations – style Renseignements Généraux – pour saisir comment, si l'on a été désigné comme suspect dans la première partie de l'inventaire, on est « capable d'entreprendre », ce qui revient à prédésigner clairement les coupables en cas d'évènement.

I – Non Catholiques gentilhommes ou vivant noblement

St Hippolyte

Le sieur OLIVIER, gendre du sieur de La BLAQUIÈRE, de Cros. Il a deux enfants tout petits. Il demeure à St Hyppolyte.

Mélancholique, dissimulé. Gardant les apparences.

Le sieur AUBANEL, originaire de Cézas et demeurant à présent à St Hippolyte. Il est veuf sans enfants.

Cet homme est à observer ayant été chef de la révolte tout ce qu'il y a de plus considérable à St Hippolyte à bord de chez lui. Il ne parle que de la fidélité qu'on doit au roi et ne manque à aucun exercice de l'église.

Aux Bausselz

Le sieur de GINESTOUX, fort âgé. Il a quatre filles et quatre garçons : deux de ses filles sont hors du royaume, les autres sont mariées, l'une au sieur de CAMPRIEUX proche le Vigan, l'autre au sieur de RENTY vers St Ambroix. Le fils aîné est marié et demeure à Ginestoux : il a quatre enfants tous en bas âge. Le second, nommé Michel de… aussi avec son père. Il ne sort point de la maison étant incommodé. Le troisième nommé DUPIN est sorti du royaume. Le quatrième nommé BOUENISSET est dans le service en France.

Toute cette famille est pleine de gens d'honneur, mais toujours dominés par leur première religion. Ils sont riches et ayment leurs biens.

A Cros

Le sieur AUBANEL de St Roman, âgé de 40 ans. Il n'est pas marié; il le serait sans sa pauvreté qui ne luy permet pas de le faire.

S'est toujours bien comporté.

St Roman

Il y a à St Roman un frère dudit sieur AUBANEL, encore plus pauvre que lui, vivant en paysan, soupçonné de larcins.

Montolieu

Le sieur FOUQUET de la famille du Triadou, fort vieux. Il a six enfants : trois garçons et trois filles. Les deux aînés des garçons, âgés de 25 et 30 ans, sont sortis du royaume; celui qui reste a 28 à 29 ans.

Ce dernier garçon doit être suspect.

Sauve

Le sieur de FERRIÈRES. Il a quatre garçons : l'aîné, sieur de VALFONS, est marié et il n'a que des enfants en bas âge; le second le sieur de VALGRAND capitaine dans le mestre de camp; le troisième, le sieur de BILANGES lieutenant réformé dans le même régiment; le quatrième n'a que 5 ans.

Le sieur de FERRIÈRES a pension.

Le sieur de FERRIÈRES et sa femme font passablement.
Le sieur de VALFONS et sa femme font bien.

Durfort

Le sieur de BEAUVOISIN. Il a deux fils : l'aîné, marié, se tient dans sa terre de Beauvoisin; il a des enfants en bas âge. L'autre est en dehors du royaume et sert dans les troupes du prince d'Orange.

Le sieur ROQUIER son gendre, homme riche et de petite extraction.

Le père plus suspect que je ne pensais. L'aîné fait bien.
Le ROQUIER dangereux : rien ne peut le retenir que son bien,… et son peu de bravoure.

Ferrières

Il y a à Ferrières quelques familles de verriers qui sont composées de 5 à 6 hommes.

II – Non catholiques actuellement dans le service

St Hippolyte

Le sieur LEZAN, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Sauphiné. Converti avant la conversion générale.
Bien intentionné.
Le sieur VALETTE, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Chatillon.
Bien intentionné.
Le sieur CLAPARÈDE, capitaine d'infanterie dans le régiment de Soissonois.
Bien intentionné.
Le sieur ROUVIÈRE, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Cayen.
Bien intentionné.
Le sieur d'AUBAGNAN, maréchal des logis de la compagnie de Gabriac.

Sauve

Le sieur de VALGRAN de Ferrières. Capitaine de cavalerie dans la mestre de camp. Il y a longtemps qu'il n'est venu.

On dit qu'il est sage.

Le sieur de MILLANGES son frère (alias BILANGES) dans le même régiment. Il est ici, cy-devant lieutenant réformé.

Le sieur ALDEBERT de LIOUC, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Soissonois. Il y a longtemps qu'il n'est venu au pays.

Le sieur Marc Antoine de LIOUC, sous-lieutenant dans la marine royale.

Les Bosselz

Le sieur BOUEISSET de GINESTOUX, officier à présent à Philisbourg.

Durfort

Le sieur MARTHIN surnommé Gassion, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Languedoc.

Bon sujet à qui on peut se fier.

III – Non catholiques qui ont été dans le service

St Hippolyte

Le sieur LAFONT âgé de 60 ans, a été capitaine de cavalerie.

Le sieur DURAND a été cornette.

Le sieur OLIVIER a été cornette.

Les Bocellz

Le sieur de GINESTOUX a été officier dans le régiment de Rouergue. Il l'a quitté à cause de ses incommodités.

Sauve

Le sieur Pierre ALDEBERT de LIOUC a servi trois ans dans le régiment d'Alais.

Bien intentionné.

Le sieur Jean MALZAC a été capitaine de cavalerie pandant 25 ans. Il a 70 ans et s'est retiré depuis 20 ans. Il a pension.

Le sieur de VALFONS de Ferrières a été cornette.

Le sieur de PIZA de VABRES, âgé de 36 ans, a été lieutenant dans le régiment de Modène pendant 9 ans et 3 ans volontaire dans le régiment d'Alais.

Isaac AFFOURTIT a servi 8 ans.

Durfort

Le sieur Jean MARTHIN frère du susdit MATHIN Gassion, a été maréchal des logis dans le régiment du Gers pendant 12 ans. Il a été plusieurs fois arrêté et est toujours incorrigible.

Il ne faut pas s'y fier.

IV – Non catholiques capables d'entreprendre

St Hippolyte

Le sieur d'AUBANEL, quoiqu'apparemment revenu de ses premiers sentiments, est toujours celui de tout ce pays qui est le plus à craindre; l'abord qui est actuellement chez lui, à St Hippolyte, fait voir que le lieu lui est encore fort dévoué. Il serait à propos de trouver quelque moyen de l'éloigner honnêtement de ce pays. Il y a peu à craindre pour St Hippolyte, mais il peut être prêt à se mettre à la tête d'un attroupement dans les quartiers éloignés, étant comme accrédité parmi tous ceux qui sont mal intentionnés.

Il garde toutes les apparences possibles, mais c'est le seul parti qu'il ait présentement à faire.

Le sieur DURAND, cornette. Il fut un des principaux séditieux lorsque ledit sieur AUBANEL forma le camp de l'Éternel. Il a été relégué; depuis son retour il garde beaucoup les apparences et semble ne manquer à rien.

Naturellement fourbe et toujours factieux.

Le sieur OLIVIER, ami particulier dudit sieur DURAND : c'est la même manière d'agir et a les mêmes sentiments.

Fourbe comme l'autre.

Le sieur SOULIER, bourgeois. Il a été relégué. Il demeure maintenant à une métairie qui est à mile pas de la ville.

Esprit mal fait et toujours inquiet.

Le sieur ARNAUD, marchand, lequel a été de plusieurs assemblées. On lui a pardonné et il n'en vaut pas mieux. Il est naturellement porté aux attroupements.

Incorrigible.

Le sieur VASSON, garçon qui fait quelque figure; François DALGUE dit «le Cupidon»; Hetmet du QUEYLAS, sa femme et ses enfants sont hors du royaume; EYMARD, fils du ministre, lequel a prêché dans les rues pour les attroupements; Louis BASTIDE, fils du receveur, opiniâtre sans retour.

Tous attachés à tout ce qui est contraire à la religion catholique.

Durfort

Le sieur de BEAUVOISIN est moins sûr que je ne pensais. Il est fort dans les apparences. C'est un beau-frère du sieur d'AUBAIS et du sieur ROUVIÈRE de Nismes, lesquels sont hors du royaume, et auxquels il est toujours fort uni. Il tient dans sa maison le fils du sieur Antoine REYNAUD de Nismes, capitaine dans les troupes du prince d'Orange. Il a d'ailleurs un fils avec le prince d'Orange. Il tient encore dans sa maison la sœur de TIXIER, ministre réfugié à Nismes dont le père fut pendu à Lasalle. Le nommé POURQUIER, notaire de Durfort et très pernicieux à la religion, fait toutes ses affaires. Le sieur ROQUIER son gendre n'est point du tout catholique et n'en garde que par une crainte feinte quelque apparence; il y a peu qu'il a envoyé du gibier à ce sieur d'AUBAIS à Genève.

Toutes ces circonstances font voir que ce qu'il fait n'est pas dans le ton. Sa femme et toute la famille font très mal.

S'il ne paraît dans l'entreprise, il en sera sûrement plus que tout autre.

Le sieur Pierre DUMONT, bourgeois, et le nommé POURQUIER, notaire surnommé «le Guerrier», feraient toute chose pour une sédition.

Dangereux. Pernicieux.

Sauve

Le sieur de VABRES qui a été dans le service entreprendrait. C'est une espèce de gentilhomme riche et fort étourdi. Le nommé AFFOURTIT est son associé.

Tous deux vauriens et perturbateurs.

Le sieur de LAIRE, clavaire postulant, cy-devant relégué à Narbonne. Il est riche. Délivre actuellement les rumeurs du temps de la déliquescence et les nouvelles d'Angleterre.

Le sieur DEVÈZE ancien notaire fort riche dont le fils est à Genève. Est actuellement débiteur de nouvelles, et ne pouvant se contenir dans l'occasion. Il serait dangereux parmi le peuple aussi bien que le sieur de LAIRE.

Séditieux.

Un homme de Quissac, diocèse de Nismes, vient souvent à Sauve et y fait beaucoup de désordre. Il se nomme BRINGUIER : c'est le principal auteur de tout le mal qui s'y fait, ou qui peut s'y faire. Il est accrédité dans tout le pays; son fils aîné et sa belle sœur sont hors du royaume.

V – Les Châteaux dans le quartier de St-Hippolyte

Il n'y a point de château dans le voisinage de Saint-Hippolyte où l'on puisse mettre du monde que du côté de Durfort.
Il y a dans Durfort une assez grosse tour où l'on pourrait placer une demi compagnie, et dans la montagne un vieux château appelé Fressac, lequel domine de tous côtés.
La vieille tour est en partie à Mgr l'Évesque de Montpellier et en partie à Mr de BEAUVOISIN et le vieux château tout entier à Mr de BEAUVOISIN.
On verra ces deux postes en venant d'Alais à St-Hippolyte.
A Corcone, dans le diocèse de Nismes, pas loin de Sauve, il y a un bon château où l'on pourrait mettre des troupes; le lieu est tout catholique.

Il faudrait démolir Fressac et conserver la tour qui serait une espèce de fort dans Durfort, où il pourrait être nécessaire de conserver des gens à cause du Sr de BEAUVOISIN, fort d'intriguer avec les étrangers comme il a été dit.

Questions

Emplacement de la maison Méjan à Nîmes
(876 – L. Méjan – 34000 Montpellier)

Dans le *Lien* n° 137, p. 17 est mentionnée à Nîmes la maison Méjan estimée 4356 £ en 1547. Où était située cette maison ? Place du Marché ? Où se trouvait cette place ?

Notaire Claris à Sauve
(877 – L. Méjan – 34000 Montpellier)

Que sait-on de Me Antoine de Claris, notaire à Sauve au début du XVIème siècle ?

Mots ou expressions diverses
(878 – M. Daudet – 93370 Montfermeil)

Que signifie les termes :

Airiel – enfant dugué – hanvabalement (contexte : *«Daudé fournira tous les bestiaux pour hanvabalement de la métairie»*) – herbe jouanenque – pargade – génisse tendronne.

Qu'est-ce qu'une vache *garel* ou *garèle*, *lauret* ou *laurette* ? Référence à la couleur de son poil ?

Réponses

Histoire du Mas de Sarrèle (ou Salèle)
(871 – V. Aydat-Lavier – 76330 N.-D. de Gravenchon)

Je ne possède pas d'information sur l'ancienneté de ce mas au XIIe s.

Par contre, on trouvera ci-dessous les références de nombreux actes concernant la métairie des Sallelles.

Faisant partie du domaine du prince de Conti, la métairie fut brûlée par les Camisards dans la nuit du 5 au 6 octobre 1703. [cf Henri Bosc, tome II, p. 392 et p. 406 note 55].

Sur cet évènement et les dommages causés par les Religionnaires, on peut consulter AD34 - C 264.

Actes concernant la métairie des Sallelles

Notaire Job Castillon [AD30 - 2 E 51 338, f° 141]
25 février 1620
Il s'agit d'un long acte dont voici de larges extraits :
Achept pour Sire Anthoine Veau marchant de St Ambroix
«... Jehan Salles filz à feu George habitant au lieu des Sallettes paroisse d'Alzon mandement d'Allègre diocèze d'Uzès lequel sachant avoir cy devant vendu la metterie des Salettes où il habite encores en quallité de rantier à Sire Anthoine Veau marchant de la Ville de St-Ambroix à pacte de rachept perpétuel pour le prix & somme de neufz cens livres, laquelle somme il luy auroit cy devant payée ou à ceulx ausquelz il l'avoict chargé la payer ainsin qu'apert du contract de vante receu par feu mre Job Veau not. le vingt cinquième jour du moys d'aoust mil six cens treitze [notaire manquant] et du contract de quictance faicte par led Salles aud Veau receu par Me Jehan Chastanier note le vingt septième jour du moys de décembre mil six cens quatorze [année manquante] Et considérant led Salles qu'il luy sera plus profitable de vandre la plus value de lad metterie que de la recouvrer suivant led pacte de rachept parce que pour ce fère luy faudroict emprunter argent pour rambourser led Veau de lad somme de neufz cens livres & légitismes decoustemt Et ce faisant les apportz des sommes qu il emprunteroit luy consumeroint tout son revenu, d'alhieurs qu'il doibt encore certaines sommes qu'il désire payer ce qu'il n'a moyen fère s'il ne recouvre argent de la plus value de lad méterie.
Pour ces cauzes & autres à ce le mouvant, ledict Salles de son bon gré franche volonte a vandu cède quicte remis vand cède quicte remet & à jamais perpétuellement desampare aud Sire Anthoine Veau présent stipulant & aceptant
Scavoir est la plus value de lad méterie des Salettes cy devant vandue par led Salles aud Veau…
Consistant lad méterie en maison, court, courtil, four grange, jasse, estable, palhers, hières, terres cultes incultes, vignes, predz, jardins, chenevières, rouvières, hermes, fructiers, herbages & autremt en quoy que consiste ou puisse consister se puisse dire & nommer le tout jouniant ensamble,

Confrontant d'une part toute lad méterie les terres & juridictions de Rousson vallat & termes entre deux d'autre part les habitans des Fumades termes entre deux, d'aultre part les hoirs de Pierre Barjalas, d'autre part les terres rouvières du sieur d'Alzon et Jehan Vincens désignées au susd premier contract de vante et ses autres confrons, entrées, yssues, libertés, facultés, charges, honneurs & appartenances quelzconques, aussy vand led Salles aud Veau tous les droictz que led Salles peult avoir sur deux pièces par luy cy devant vandues à Jehan Vincens situées dans les susd confrons l'une au Claux & l'autre

soubz l'aire à la charge que led Veau sera tenu rambourser aud Vincens les sommes contenues aux vantes que led Salles a faict aud Vincens desd deux pièces & toutes autres chozes qu'icelluy Salles pouroict estre tenu de droict aud Vincens à rézon de ce et aux fins que led Veau puisse recouvrer lesd pièces il pourra poursuivre l'instance que led Salle a intantée contre led Vincens ou autrement comme bon luy semblera…

Lad metterie & droictz ont esté extimés par mestre Francois Mestre de la Sarrazine & Jehan Aberlenc de Brisac expertz par eulx à ce admiablement comis icy présantz & ainsin le raportant ... et parce que dans les susd confrons de la susd méterie se trouvent incluzes trois petites pièces l'une près de l'Ort l'autre la Prés chemin entre deux & l'autre aux cazalz près del clause lesquelles led Salles a cy devant balhées à Berthomieue Salles sa sœur pour ses droictz de légitime led Salles les luy réserve & n'antant pas que soint comprizes en la presant vante toutesfoys en cas led Veau treuvera que led Salles hust droict de recouvrer lesd trois petites pièces de lad Berthomieue sa sœur en luy ramboursant ses sommes pour lesquelles elle tien lesd trois petites pièces icelluy Salles veult & entand que led Veau les recouvre & à ces fins l'a mis & subrogé en son lieu droict & place...

Faict & recitté à St-Ambroix maison dud Veau,…
Signés avec led Veau moy Job Castilhon notaire royal dud St Ambroix aussy soubzné.

[même notaire, fol 146] Le 25 février 1620, Jehan Salles filz à feu George des Salelles reconnaît devoir la somme de 54 £ que lui a prêtée Antoine Veau pour l'achat d'une paire de bœufs.

[même notaire, fol 185] 16 août 1620
Quictane pour Jacquette Dolimpies & Sire Anthoine Veau
Lad Jacquette filhe à feu Jehan et femme de Jehan Salles du lieu des Salettes paroisse d'Alzon payant par les mains & propre argent de sieur Anthoine Veau marchant de St-Ambroix Lequel payement led Veau a fait comme ayant esté chargé par led Jehan Salles mary de lad Dolimpie d'acquicter ses debtes par le contract de vante que led Salles luy auroict faict de sa méterie des Salelles reçeu par moy notaire aux an & jour y contenus.

[même notaire, fol 223 v°] 2 décembre 1620
Accord & convention passée entre Sire Anthoine Veau & Jehan Salles
Résumé du contenu de l'acte :
Veau a baillé à Salles *« en acaptague & précaire»* du bétail à laine, des chèvres, deux truies et deux pourceaux, une paire de bœufs. Le capital que représente ce cheptel demeurait la propriété de Veau mais les bénéfices tirés de l'élevage devaientêtre partagés par moitié entre les parties. Le contrat prévoyait en outre, au cas où du bétail viendrait à mourir *« de pigotte marrane ou pousset »*, que Salles *« ne serait tenu rendre que les peaux ».*
Or les bénéfices n'ont jamais été partagés et – pire – il manque du bétail; les parties sont en désaccord sur la maladie qui a frappé les bêtes disparues. Qui devra en supporter la perte ?
Pour résoudre le différend, on a désigné à l'amiable deux experts (Bertrand Chamboredon et Pol Sabory) qui rendent aujourd'hui leur arbitrage et dressent les comptes de chacun.
Le Sr Veau pourra prendre et retirer quand bon lui semblera son capital représenté par le bétail encore présent dans la métairie des Salettes. Aucune partie ne pourra réclamer à l'autre quoi que ce soit sur les bénéfices de l'élevage ni sur la perte des bêtes disparues.

Job Castillon not. [AD30 - 2 E 51 345]
fol 418 v° 31 janvier 1646

Transaction et accord contenant division & partage

Lesd Coste et Fournier auroint passé contract d'accord & convention receu par Mr Privat notaire de Nismes le onziesme mars mil six cent quarante cinq [AD 30, 2 E 37 158, voir ci-après]
Premièremt appartiendra aud Fournier comme led Coste a vouleu & veult luy appartenir en la qualité susd. partie de la mur du susd. membre du tinal, tous lesd murs seront faictz aux fraitz commungz des parties & demureront mégiers…
[Suivent le partage des terres et les imputations financières de chaque partie…]
faict & récitté à St Ambroix Boutique de nos actes présent Me Rocz l'un des Expertz

Louis Champetier [AD30 - 2 E 16 228]
fol 279 29 janvier 1691
Quittance faite par noble Daniel de Budos Sgr de Camargue… à Pierre Nouguier ménager du lieu des Fumades de l'entière rente de la méthérie de las Salettes remise par Mlle la marquise de Portes aud Sr de Camargue et ce pendent neuf années quy prirent leur commancement en l'année 1681…

Louis Champetier [AD30 - 2 E 16 229]
fol 374 v° 23 mai 1694
Sous-afferme faite par Pierre Malbec Me apothicaire & chirurgien …à Michel Jaquomet ménager originaire du lieu de la Mase mandt de Cérière en Vivarais… de la méthérie des Salettes au mandt d'Alègre Dependt de Lad Viscomte Et Telle qu il En a Jouy Cy devant au moyen du Contrat d' arrantement a luy passe par Le Sr Chevallier de Camargues [par acte privé , cf. 7 août 1699 , 2 E 16 230 , fol 365] et sous les mesmes pactes charges et conditions portés par led arrantement et ce pour le temps et terme de six années.

On pourra aussi consulter chez le même notaire plusieurs baux à ferme concernant diverses métairies dont celle de Salette :

7 août 1699 [AD30 - 2E 16 230, fol 365]
25 mai 1701 [AD30 - 2E 16 231, fol 41 v°]
et Jacques Champetier, 6 novembre 1758 [AD30 - 2E16 243, fol 66].

La verrerie de Sallèle

L'ouvrage classique de Saint-Quirin sur *Les Verriers du Languedoc* cite [p. 175, 177 et 320] la verrerie de Salelles, exploitée en 1745 par un sieur d'Aigalliers, qui aurait rompu peu avant son association avec un autre d'Aigalliers, son parent. À l'évidence il s'agit de la famille d'Aigaliers alias d'Aygalliers ou Daigalliers, famille de verriers très présente dans la région.

On trouve cette famille mentionnée dans la monographie que Claude Annie Gaidan a consacrée aux *Gentilshommes verriers du Gard* [Presses du Languedoc, 1991, p. 27].

Sur la verrerie de Salelles un article a été publié dans *Cévennes Magazine*, n° 1041 du 24 juin 2000 et une étude dans la *Revue du Vivarais*, mars-avril 1934.

La date de construction de la verrerie paraît se situer en 1737, d'après une procuration donnée par Jean d'Aigallier à son fils Jean *« pour ses affaires et surtout pour celles du commerce de la vererie qu'il travaille à faire construire au Mas de Sallèles…»* [Paul Guiraud not AD30 - 2E 51/144, f° 494].

Jean-Gabriel PIETERS

Maisons traversières
(874 – A. Claveirole – 26000 valence)

L'expression « maison traversière » est encore employée de nos jours par les gens de l'immobilier pour désigner une maison ou un immeuble présentant une double exposition : nord/sud ou est/ouest.

Il en était probablement de même au XVIIe siècle.

Agnès KENTON

Emplacement de la maison Méjan à Nîmes
(876 – L. Méjan – 34000 Montpellier)

A ma connaissance, il n'existait pas de « Maison Méjan » à Nîmes.

Méjan était le nom d'un quartier situé entre les Arènes et le centre ville. Le chiffre de 4356 £ indiqué dans mon article, représente une estimation moyenne (en 1547) de la valeur des maisons bâties dans ce quartier et ne concerne donc pas un immeuble particulier.

Quant à la place du Marché, elle existe toujours, mais sa superficie a été pratiquement doublée lors de travaux effectués au XIXe siècle.

Gérard CAILLAT

Assemblées ordinaire et extraordinaire

Anduze (19 août 2004)

La réunion annuelle de l'association avait revêtu cette année un caractère un peu exceptionnel, par suite de la convocation, après l'assemblée annuelle ordinaire, d'une assemblée générale extraordinaire destinée à l'adoption de nouveaux statuts.
Le Bureau tient tout d'abord à remercier les adhérents qui ont participé à ces deux assemblées, mais aussi tous ceux qui – empêchés pour des motifs divers – avaient manifesté leur intérêt et leur attachement à L.C.C. en lui faisant parvenir leur pouvoir.

Assemblée ordinaire

Ouvrant cette session, M. BONNAL Maire de la ville d'Anduze et Conseiller général du canton, accueillit les participants dans la magnifique salle Pélico, dont il retraça brièvement la construction, soulignant au passage l'originalité des mosaïques qui ornent ses murs.
Passionné par l'histoire de la ville d'Anduze, il précisa que le nom de *Pélico* avait été donné à cette rue en souvenir d'un canon nommé *Pélican* qui – à l'époque du duc de Rohan – avait été installé sur les fortifications assurant jadis la défense de la cité.
M. BONNAL félicita L.C.C. du rôle important que joue notre association dans la conservation de l'histoire et de la mémoire des Cévennes, rappelant que c'est le travail de nos anciens qui a fait ce que nous sommes.
Après avoir manifesté ses regrets pour le temps maussade de la journée, il s'excusa d'être obligé de s'échapper pour aller constater sur place les dégâts occasionnés par la mini tempête qui a frappé sa ville : arbres déracinés, toitures endommagées,…

Pierre CLÉMENT remercie M. le Maire de son accueil. Il rappelle que M. BONNAL, originaire d'Estables en Lozère, en est aujourd'hui à son quatrième mandat municipal, preuve de la confiance dont il bénéficie auprès de ses administrés.
Puis il brosse à grands traits l'histoire politique et économique d'Anduze, bastion de la Religion Réformée durant les guerres de Rohan, grand centre du développement de la soie dès le XIIe siècle, aujourd'hui centre touristique connaissant une importante fréquentation.

Notre Président aborde ensuite les problèmes propres à L.C.C.; il déplore en particulier que les auteurs contributeurs réguliers au *Lien* se comptent presque sur les doigts d'une seule main et que les adhérents ne publient pas plus souvent les résultats de leurs travaux. Ces échanges représentaient pourtant, dans l'esprit de ses fondateurs, la raison même d'exister de notre association.

Le secrétaire, André CLAVEIROLE, intervient à son tour pour rappeler que depuis plusieurs mois il cherche à se faire aider dans la réalisation de la revue, ne voulant plus assurer seul la saisie des articles et leur mise en page au-delà de la fin de l'année. Or il n'a pu trouver parmi les adhérents aucune personne immédiatement opérationnelle, et a du prospecter en dehors de l'association.

Notre imprimeur actuel, qui dispose d'un studio d'arts graphiques, nous propose de réaliser le mise en page du *Lien*, à un surcoût raisonnable, à partir du premier numéro de 2005. Cette offre, présentée en avril dernier à Nîmes au comité de Rédaction, a été acceptée.

Instrument de communication, le *Lien* ne peut pas échapper aux habitudes et aux exigences actuelles de ses lecteurs; nous ne pouvions pas retourner à une édition ronéotypée datant d'une époque révolue. Observons que ce choix n'est d'ailleurs pas propre à L.C.C. et que toutes les publications qui parviennent sur le bureau du secrétariat ont suivi le même parcours. La présentation de notre revue sera donc conservée.

Mais un tel changement n'est pas neutre pour les auteurs qui travaillent encore à la plume; ceux-ci devront s'équiper ou trouver dans leur entourage une personne acceptant de saisir leurs textes sous forme informatique. Pour répondre aux interrogations éventuelles, le secrétariat prépare un texte «Conseils aux auteurs» précisant sous quelle forme les artcles devront désormais parvenir au Rédacteur en chef du *Lien*.

Comme cela a été annoncé dans le dernier numéro du *Lien*, toutes les commandes de hors série et de CDs devront désormais être adressées à Gérard DELEUZE, accompagnées de leur règlement. Cela évitera un détour par le secrétariat qui ne servait, depuis des mois, que de boîte aux lettres pour ces demandes, mais nécessitait enregistrement, transfert par Internet à G. DELEUZE des références commandées et de l'adresse du destinataire, envoi des chèques au trésorier. Il serait souhaitable qu'à l'avenir G. DELEUZE puisse verser directement sur les comptes (bancaire et CCP) de l'association les chèques reçus en regard de ces commandes.

Ainsi déchargé de tâches devenues au fil des années de plus en plus absorbantes, votre secrétaire pourra désormais consacrer plus de temps à des actions actuellement un peu négligées.

Bilan 2003

Recettes	(en euros)	Dépenses	(en euros)
- Cotisations & abonnements	9075,88	- Fonctionnement	4057,80
- Ventes hors série	3263,24	- Impression revue	9500,28
- Ventes numéros	217	- Routage	412,09
- Subventions		- Divers	420,99
Génolhac	153		
Concoules	76		
PNC	1524		
Total recettes :	14 309,62	Total dépenses :	14 391,16
Résultat net de l'exercice :			**- 81,54**
Total général :	**14 309,62**		**14 309,62**

Parmi les efforts à entreprendre, il paraît important de redynamiser les échanges entre les adhérents, notamment à travers la rubrique des Questions/Réponses du *Lien*, mais aussi par une mise à jour plus plus fréquente de notre site Internet favorisant l'interactivité entre chercheurs de tous horizons. Malheureusement, pour des raisons de coût, nous avons du fermer notre forum sur Internet; plusieurs internautes – adhérents ou non à LCC – nous ont exprimé leur regret de cette décision.

Cette forme d'interactivité disparue, il appartient aux adhérents de la maintenir ou de la recréer à travers leur contribution personnelle à la revue. Les efforts de chacun, sans aucun doute, ne peuvent avoir que des effets bénéfiques sur le nombre de nos adhérents.

Enfin, le secrétariat activera au cours des prochains mois l'organisation de la table ronde sur les moulins, annoncée dans le numéro 136 du *Lien*.

Avant de passer la parole à Jean-François PASTRE, le secrétaire tient à le remercier, au nom de tous, d'avoir assumé pendant sept ans la charge – souvent ingrate – de Trésorier de l'association.

En présentant le bilan 2003 de L.C.C., Jean-François PASTRE fait remarquer qu'il présente cette année un très léger déficit de 81,54 €, mais que cette situation pourrait s'aggraver l'an prochain par suite de la sous-traitance de la mise en page de la revue.

On relève une forte progression des ventes de hors série, due principalement au succès rencontré par l'édition du HS 59 sur le *Comté d'Alès,* de G. CAILLAT.

Comme chaque année, on constate que la subvention que nous alloue le Parc National des Cévennes est indispensable à l'équilibre de notre budget.

Avant d'abandonner ses fonctions, J.-F. PASTRE a d'ores et déjà transmis à François ANCELIN, qui doit prendre la relève, le fichier des adhérents (à jour ou non de cotisations). Il souligne une dernière fois la charge de travail qu'entrainent pour le Trésorier les relances des adhérents négligents qui ne s'acquittent pas en temps voulu de leur cotisation et le tort qu'ils causent ainsi à l'association. Passé le premier trimestre de l'année en cours, les adhérents négligents sont radiés de la liste de diffusion du *Lien*; leur réhabilitation éventuelle en cours d'année entrainait jusqu'alors, avec leur réinscription au fichier des abonnés, l'envoi des numéros de la revue qu'ils n'avaient pas reçus et des frais postaux inadmissibles. Pour remédier à cette situation, passé le premier trimestre, les retardataires ne recevront plus désormais les numéros parus avant le paiement de leur cotisation et de leur abonnement.

Le transfert à un studio, à partir de janvier 2005, de la mise page du *Lien* – tache effectuée jusqu'à présent bénévolement par A. CLAVEIROLE – entraînera une augmentation de nos frais d'édition. Pour la compenser, J.F. PASTRE propose de porter à 5 euros le montant de l'adhésion à LCC.

Augmentation modique qui est aussitôt acceptée par l'assemblée des participants.

Assemblée générale extraordinaire

Le Président P.-A. CLÉMENT prend la parole pour déclarer ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

Il souligne que les statuts actuels de notre association datent de sa fondation et ne correspondent plus depuis des années à la réalité.

A cette époque, l'un des objets majeurs de l'association *Font Vive* était de militer auprès des pouvoirs publics en vue de la création d'un Parc Naturel des Cévennes. Ce but a été atteint depuis longtemps et le P.N.C. que nous connaissons tous joue quotidiennement un rôle majeur dans l'aménagement, la préservation et la promotion du patrimoine naturel et humain des Cévennes.

Par ailleurs, les statuts de *Font Vive* devaient être harmonisés avec les règles légales actuellement en vigueur con-

cernant les associations, ne serait-ce que pour faciliter nos rapports avec les organismes administratifs.

La dénomination même de notre association dans ses statuts – bien qu'aujourd'hui couramment désignée *L.C.C.* – ne comporte aucune mention du *Lien des Chercheurs Cévenols*.

Une actualisation s'avère donc nécessaire et le Président demande de soumettre au vote des participants le projet de statuts publié dans le dernier numéro du *Lien*.

Le secrétaire A. CLAVEIROLE intervient pour souligner que le vote demandé doit respecter un certain formalisme. A cet effet, une liste de présence circule dans la salle et doit être émargée par chacun des adhérents.

Il signale également que le Bureau a reçu d'adhérents aujourd'hui absents un grand nombre de pouvoirs, qu'il tient à la disposition des présents pour contrôle.

Avant de passer au vote, les participants sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles sur les statuts proposés.

Il ressort très vite que plusieurs personnes dans la salle, tout en approuvant le texte des nouveaux statuts, sont opposées au contenu de l'article 4 prévoyant le transfert à Nîmes du siège social. Se faisant l'interprête de ces adhérents, Daniel TRAVIER énumère dans un ferme plaidoyer les raisons de son opposition à ce transfert.

Il rappelle les attaches historiques et sentimentales de L.C.C. à Génolhac, les liens qui unissent notre association au Parc des Cévennes qui, tout en abritant notre siège social actuel dans son Centre de Documentation, nous alloue une subvention annuelle indispensable à notre budget (comme vient encore de le rappeler J.-F. PASTRE). Il souligne enfin que Nîmes ne fait pas partie des Cévennes, ce qui lui paraît paradoxal vu l'objet de l'association.

Le Président prend la parole pour justifier la proposition de transfert du siège aux Archives départementales du Gard. En effet, il constate que depuis le départ à la retraîte de notre principal interlocuteur au Centre de Documentation, François GIRARD (non remplacé à ce jour), le courrier adressé au siège de L.C.C. à Génolhac nous est retransmis souvent avec plusieurs mois de retard. Ces retards donnent une mauvaise image de l'association et nuisent à nos rapports avec les administrations.

Nous avons donc, dit-il, le choix entre trois solutions :

– Transférer le siège à Nîmes;
– Le maintenir à Génolhac en trouvant une solution pratique pour que notre courrier nous soit retransmis dans des délais convenables;
– Maintenir le siège à Génolhac, sans modification des pratiques actuelles.

Au sujet de ces choix, D. TRAVIER intervient à nouveau pour signaler que le poste laissé vacant par F. GIRARD sera très prochainement pourvu par le PNC d'un remplaçant.

Notre adhérente Marie-Lucy DUMAS, habitant Ponteils-et-Brésis (commune voisine de Génolhac), offre d'aller régulièrement au Centre de Documentation pour « relever » le courrier de L.C.C. et le transmettre aux personnes concernées.

Pierre CLÉMENT remercie Mme DUMAS de sa proposition et suggère donc que l'assemblée ratifie le deuxième choix qu'il avait suggéré. L'article 4 des nouveaux statuts serait donc modifié pour consacrer le maintien du siège de l'association à Génolhac.

Dans ces conditions, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des participants sous réserve de la modification de l'article 4, ainsi que le projet de règlement intérieur qui ne fait l'objet d'aucune objection.

Avant de clore l'assemblée extraordinaire, il est procédé à l'élection du nouveau Bureau de l'Association.

A l'unanimité :

– P.-A. CLÉMENT est réélu Président de l'association;
– François ANCELIN est élu Trésorier, en remplacement de J.-F. PASTRE démissionnaire;
– A. CLAVEIROLE est réélu Secrétaire de l'association;
– Gérard CAILLAT est élu Rédacteur en chef de la revue *«Le Lien des Chercheurs Cévenols»*, en remplacement de P. CLÉMENT dont le cumul de postes n'était que provisoire.

Fidèles à nos habitudes, il est alors procédé à un « tour de table » au cours duquel chaque participant peut signaler ses recherches en cours [voir page suivante].

Un apéritif aimablement offert par M. le Maire d'Anduze, clôture cette matinée.

Participants aux assemblées ordinaire et extraordinaire

Mmes.: Bezzina, Dumas, Fontanès (de), Gauthron, Gay-Petit, Kenton, Kirmann, Lauron, Mataillet, Pontier.

Mmes. et MM.: Ancelin, Chéron, Lacroix, Méric, Meissonnier, Mourier, Pastre, Pieters, J.-C. Puech, M. Puech, Raymond, Salavert, Thème, Vigié.

MM.: J. Allègre, Barrot, Bary (de), Benoit, Besson, Boudon, Caillat, Calcatelle, Castan, Chapel, Chapelier, Chastand, Chevallier, Clauzel, Claveirole, Clément, Comte, Deleuze, Deschard, Descours, Elzière, Faucherre, Girard, Lafont, Laganier, Lesage, Liotard, Monteils, Rivière, Rolland, Saucon, Travier.

Excusés

Aigouy, A. Allègre, André, Mme Aubin, Balardelle, Mme Barrère, Beaupied, Mme Bisaro, Bobot, Bonnet, Bousiges, Mme Breton, Mme Bruguerolle, Mme Calvayrac, Mme Canonge, Carbonnier, Mme Casse, Castanier, Mme Chatal, Mme Chérif-Nissels, Mme Corbier, Cord, Corrado, Costier, Couret, Mme Cryé-Fenouillet, Daudet, Mme Delacourt, Delapierre, Depasse, Des Touches, Eymery, Falguerolles (de), Mme Forgiel, Gabriac, Galinier, Mme Garcias, Gaussent, Goldfarb, Gout, Grand d'Esnon, Mme Greenwald, Mme Holzberger, Johannet, Jouanen, Mme Lahaye, Laizé-Dunal, Laupiès, Lauriol, Lauze, Mme Loubet, Macé, Malzac, Mme Mathieu, Mme Méjan, Nicolas, Mme Noblès d'Anglure (de), Nordez, Pastré, Péladan, Pélaquier, Pintard, Poujol, Rampon, Ricard, Richard, Mme Robelin, Roucaute, Sauvezon, Seynes (de), Mme Sigg, Tardieu, Mme Teissier, Vassas, Vidal, Wienin.

NB : Tous les adhérents mentionnés ci-dessus «excusés» avaient envoyé leur pouvoir et se trouvaient de ce fait représentés.

Travaux en cours
et axes de recherches des adhérents

– André BOUDON effectue des recherches sur le château disparu de Saint-Laurent-de-Trèves et ses seigneurs.
– J.-B. ELZIÈRE s'intéresse à la Cella de Saint-Guilhem-le-Désert.
Il poursuit par ailleurs la réalisation d'un dictionnaire historique de la captivité durant la Guerre de 1914/18.
Il a également entrepris une recherche originale sur les troubadours.
– Jacques DESCHARD travaille à un manuel du savoir vivre à l'époque Moderne et sur les soins apportés aux blessés.
– Marie DUMAS a entrepris la numérisation des registres B.M.S. de plusieurs paroisses, à la grande satisfaction des généalogistes.
– Jean CASTAN, président de l'Association Culturelle du Val Borgne, poursuit ses recherches sur les arpentements du XVIème siècle.
– Gilbert SAUCON fait partie d'une association travaillant sur l'histoire de Lézan : étude des remparts (200m de courtines) et des maisons des XIIe et XIIIe siècles. Désire entreprendre l'examen des compoix.
– Robert BARROT s'intéresse aux moulins de la vallée de la Vis (Madières notamment).
Il travaille aussi sur la généalogie des familles Nègre en Lozère et Barrot en Vivarais.
– Pierre MONTEIL… enfin en période de repos (à 80 ans !), a entrepris le classement d'une importante documentation concernant Lasalle.
– Michel PUECH fréquente les Archives de l'Armée à Vincennes, à la recherche d'informations sur les officiers généraux en 1704.
– François ANCELIN a commencé une étude sur Gabriac.
– Jean-Gabriel PIETERS rassemble inlassablement des documents sur Saint-Ambroix et ses environs.
En réponse à une question récemment posée dans le *Lien*, il communiquera à LCC ce qu'il sait sur le mas Salèle (situé entre Salindres et Potelière).
– Jean ALLÈGRE s'intéresse à la commune de Saint-Martin-de-Valgalgue et à l'existence d'un hypothétique habitat romain.
– Nicolas FAUCHERRE étudie les fortifications des protestants cévenols; il s'intéresse par ailleurs à l'ancien moulin de Générargues.
– Paul CHAPEL poursuit ses travaux sur les tours de signalisation.
– Daniel TRAVIER est fort occupé par le transfert de son *Musée des Vallées Cévenoles* dans le remarquable bâtiment industriel de Maison Rouge, dont la réhabilitation a commencé.
– Jean-Claude LACROIX, Président de *Généalogie en Cévennes*, fait partie du groupe de recherche historique sur le village de Rochegude (Gard). Il vient de publier une intéressante brochure, dans laquelle on trouvera notamment les dénombrements des chefs de famille de Rochegude entre 1698 et 1849.
– Gérard CAILLAT poursuit ses recherches sur la ville de Nîmes et ses bâtiments anciens.
– Jeannine KIRMANN fait partie d'une association pour relever l'église de Cézas; elle a rassemblé une importante documentation sur cette église… qu'il s'agit maintenant de traiter.
– Fernande BEZZINA recherche des informations sur l'église Saint-Jean Baptiste de Baucels.
– Louis RAYMOND, de Barjac, s'intéresse à toutes les familles de cette région. Il effectue également des recherches aux Archives de la Haute-Loire sur les prieurés du diocèse d'Uzès ayant dépendu de la Chaise-Dieu.
– Gérard DELEUZE étudie la famille POUGET de Rousson et recherche un lien éventuel avec la Tour Pouget à Alès.
– Gabriel LIOTARD poursuit son étude de la Franc-maçonnerie alésienne.
– Pierre ROLLAND, grand spécialiste des affaires religieuses en Cévennes de la Révocation à 1750, met la dernière main à la publication des lettres de Montrevel.
– Monique de FONTANÈS s'emploie à retracer l'histoire du moulin de la Rode (Générargues), des origines à 1960. Elle s'intéresse également aux moulins de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille.
– Jacques de BARY ne peut publier le fruit de ses recherches sur l'Histoire d'avant Charlemagne, mais « il peut raconter » : si quelqu'un, armé d'un magnétophone, acceptait de lui rendre visite, la moisson serait sans doute passionnante.

⌘

Une place à part doit être réservée à tous ceux qui travaillent activement au dépouillement et à l'exploitation des compoix. Il est clair que le regain d'intérêt pour ces documents ne se dément pas.

– Catherine GAY-PETIT a entrepris l'examen des compoix des XVIe et XVIIe siècles de Saint-Bauzille-de-Putois. Elle a retrouvé deux plans du XVIIIe siècle de cette paroisse.
– Christian VIGIÉ étudie le compoix de Boucoiran de 1550.
– Mr et Mme MÉRIC travaillent sur les compoix de Brignon.
– Enfin, André CLAVEIROLE après avoir relevé le compoix rural de Cassagnas (1639), dépouille celui de la terre franche (1640), indissociable du précédent si l'on veut obtenir une vision globale du terroir.

Photos A. Claveirole

Visite d'Anduze

L'après-midi du 19 août fut consacré à une visite d'Anduze pilotée par Nicolas FAUCHERRE, Jean-Bernard ELZIÈRE et Gérard CAILLAT.

Devant l'ancienne courtine, entre la Porte de l'Hologe et la Porte de Nîmes, J.B. ELZIÈRE retraça brièvement l'histoire des BERMOND d'Anduze et Sauve et des PELLET d'Alès, familles qu'il a longuement étudiées et dont il est l'un des meilleurs connaisseurs.

Après avoir montré les modifications successives subies par la Tour de l'Horloge, Nicolas FAUCHERRE fit observer aux visiteurs le tracé des anciens créneaux de la courtine, marqué encore de nos jours par l'alternance de maisons hautes et de bâtiments moins élevés.

Pénétrant ensuite à l'intérieur de la ville vieille, les visiteurs purent admirer la place couverte de l'ancienne Place de l'Orgerie et la tour Pezène – plus vieil édifice d'Anduze dont la construction remonte au XIIème siècle.

En montant vers le château vieux, les participants s'arrêtèrent un instant devant l'église Saint-Étienne et N. FAUCHERRE leur fit remarquer la présence dans ses soubassements de pierres à bossage provenant sans doute d'un réemploi.

Sur un petit terre-plein situé en bordure des dernières habitations modernes d'Anduze, les participants s'arrêtèrent un instant.

Cette halte leur permit de vérifier *in situ* la présence des vestiges du vieux château des Bermont, déjà signalés et décrits par Gérard CAILLAT dans le *Lien* [voir LCC n° 131, pages 13-17]. En l'absence de fouilles méthodiques, on ne peut avoir aujourd'hui qu'une vision partielle et incomplète de ce que fut le château vieux, adossé au rocher, transformé en prisons au XVIIIe siècle. Ici encore, les explications de Nicolas FAUCHERRE donnèrent aux visiteurs une première interprétation des restes architecturaux qu'ils avaient sous les yeux.

Les plus intrépides entreprirent alors l'escalade du rocher de Saint-Julien. Fort heureusement, le soleil était absent au rendez-vous; malgré cela, cette marche vers l'un des sommets dominant Anduze, n'eut rien d'une promenade de santé !

Le petit groupe, enfin arrivé au castrum, découvrit les restes de ce qui fut sans doute une tour de guet et une défense avancée du château vieux.

Photos R. Laganier

Les hors série classés par thèmes

Bibliographie LCC

HS 41 Sommaires de tous les bulletins LCC (n° 0 à 137 - de 1974 à 2004) ..... 7,50 €
CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 100 au n° 130 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 50 au n° 99 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €

Bibliographies diverses

HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat) ..... 7,00 €
HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues) ..... 4,50 €
HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèchoises (R. Évesque) ..... 3,00 €
HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth Fontanieu) ..... 4,50 €
HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet) ..... 3,50 €
HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain Laurans) ..... 3,50 €
Hs 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger) ..... 8,00 €

Généalogie

HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny) ..... 7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) ..... 7,50 €
HS 33 Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard) ..... 5,50 €
HS 43 Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet) ..... 15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras (Y. Chassin du Guerny) ..... 15,00 €

Protestantisme - Guerre des Camisards - Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663/1688 (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681/1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) ..... 8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet) ..... 4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard) ..... 6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (J.-P. Chabrol) ..... 3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole) ..... 4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard) ..... 6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les Dautun (Jean Dautun) ..... 6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier) ..... 7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3 Le chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) ..... 16,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger) ..... 4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain) ..... 6,00 €
HS 40 Anduze en 1400 (Jean Pellet) ..... 4,50 €
HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Y. du Guerny et Jean Pellet) ..... 16,00 €
HS 48 État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle (Y. Chassin du Guerny) ..... 15,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean André) ..... 9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans) ..... 3,50 €
HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini) ..... 9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet) ..... 12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole) ..... 6,00 €
HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) ..... 35,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de Pintard (Jean Pintard) ..... 4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun) ..... 4,50 €
HS 16 Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger) ..... 4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret) ..... 7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun) ..... 6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard) ..... 4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet) ..... 4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord) ..... 4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet) ..... 15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de L.C.C.-Font Vive au :

Lien des Chercheurs Cévenols

G. Deleuze – Ancienne route de Saint-Ambroix – 30960 LES MAGES